



Solliciteur général Canada

Rapport sur le rendement

Pour la période se terminant
le 31 mars 2002

Canada

Les documents budgétaires

Chaque année, le gouvernement établit son Budget des dépenses, qui présente l'information à l'appui des autorisations de dépenser demandées au Parlement pour l'affectation des fonds publics. Ces demandes d'autorisations sont présentées officiellement au moyen d'un projet de loi de crédits déposé au Parlement.

Le Budget des dépenses du gouvernement du Canada est divisé en plusieurs parties. Commenant par un aperçu des dépenses totales du gouvernement dans la Partie I, les documents deviennent de plus en plus détaillés. Dans la Partie II, les dépenses sont décrites selon les ministères, les organismes et les programmes. Cette partie renferme aussi le libellé proposé des conditions qui s'appliquent aux pouvoirs de dépenser qu'on demande au Parlement d'accorder.

Le Rapport sur les plans et les priorités fournit des détails supplémentaires sur chacun des ministères ainsi que sur leurs programmes qui sont principalement axés sur une planification plus stratégique et les renseignements sur les résultats escomptés.

Le Rapport sur le rendement met l'accent sur la responsabilisation basée sur les résultats en indiquant les réalisations en fonction des prévisions de rendement et les engagements à l'endroit des résultats qui sont exposés dans le *Rapport sur les plans et les priorités*.

Le Budget des dépenses, de même que le budget du ministre des Finances, sont le reflet de la planification budgétaire annuelle de l'État et de ses priorités en matière d'affectation des ressources. Ces documents, auxquels viennent s'ajouter par la suite les Comptes publics et les rapports ministériels sur le rendement, aident le Parlement à s'assurer que le gouvernement est dûment comptable de l'affectation et de la gestion des fonds publics.

©Ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada — 2002

En vente au Canada chez votre libraire local ou par la poste auprès des

Éditions du gouvernement du Canada – TPSGC

Ottawa, Canada K1A 0S9

No de catalogue BT31-4/74-2002

ISBN 0-660-62153-3



Avant-propos

Au printemps 2000, la présidente du Conseil du Trésor a déposé au Parlement le document intitulé *Des résultats pour les Canadiens et les Canadiennes : Un cadre de gestion pour le gouvernement du Canada*. Ce document expose clairement les mesures qu'entend prendre le gouvernement pour améliorer et moderniser les pratiques de gestion des ministères et organismes fédéraux.

En ce début de millénaire, l'approche utilisée par le gouvernement pour offrir ses programmes et services aux Canadiens et aux Canadiennes se fonde sur quatre engagements clés en matière de gestion. Tout d'abord, les ministères et les organismes doivent reconnaître que leur raison d'être est de servir la population canadienne et que tous leurs programmes, services et activités doivent donc être « axés sur les citoyens ». Deuxièmement, le gouvernement du Canada s'engage à gérer ses activités conformément aux valeurs les plus élevées de la fonction publique. Troisièmement, dépenser de façon judicieuse, c'est dépenser avec sagesse dans les secteurs qui importent le plus aux Canadiens et aux Canadiennes. En dernier lieu, le gouvernement du Canada entend mettre l'accent sur les résultats, c'est-à-dire sur les impacts et les effets des programmes.

Les rapports ministériels sur le rendement jouent un rôle de premier plan dans le cycle de planification, de suivi, d'évaluation ainsi que de communication des résultats, par l'entremise des ministres, au Parlement et aux citoyens. Les ministères et les organismes sont invités à rédiger leurs rapports en appliquant certains principes. Selon ces derniers, un rapport ne peut être efficace que s'il présente un tableau du rendement qui soit non seulement cohérent et équilibré mais bref et pertinent. Un tel rapport doit insister sur les résultats - soit les avantages dévolus aux Canadiens et aux Canadiennes et à la société canadienne - et il doit refléter ce que l'organisation a pu contribuer à ces résultats. Il doit mettre le rendement du ministère en contexte ainsi que décrire les risques et les défis auxquels le ministère a été exposé en répondant aux attentes sur le rendement. Le rapport doit aussi rattacher le rendement aux engagements antérieurs, tout en soulignant les réalisations obtenues en partenariat avec d'autres organisations gouvernementales et non-gouvernementales. Et comme il est nécessaire de dépenser judicieusement, il doit exposer les liens qui existent entre les ressources et les résultats. Enfin, un tel rapport ne peut être crédible que si le rendement décrit est corroboré par la méthodologie utilisée et par des données pertinentes.

Par l'intermédiaire des rapports sur le rendement, les ministères et organismes visent à répondre au besoin croissant d'information des parlementaires et des Canadiens et des Canadiennes. Par leurs observations et leurs suggestions, les parlementaires et les autres lecteurs peuvent contribuer grandement à améliorer la qualité de ces rapports. Nous invitons donc tous les lecteurs à évaluer le rendement d'une institution gouvernementale en se fondant sur les principes précités et à lui fournir des commentaires en vue du prochain cycle de planification.

Le présent rapport peut être consulté par voie électronique sur le Site web du Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada à l'adresse suivante : <http://www.tbs-sct.gc.ca/rma/dpr/dprf.asp>

Les observations ou les questions peuvent être adressées à l'organisme suivant :

Direction de la gestion axée sur les résultats
Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada
L'Esplanade Laurier
Ottawa (Ontario) K1A 0R5

OU à l'adresse Web suivante : rma-mrr@tbs-sct.gc.ca

Solliciteur général Canada

Rapport sur le rendement

**Pour la période
se terminant
le 31 mars 2002**

L'hon. Lawrence MacAulay, C.P., député
Solliciteur général du Canada

Table des matières

PARTIE I : MESSAGE DU MINISTRE	1
PARTIE II : APERÇU DU PORTEFEUILLE ET DU MINISTÈRE	3
A. Aperçu du Portefeuille.....	3
B. Aperçu du Ministère	6
PARTIE III : RÉALISATIONS DU MINISTÈRE	11
PARTIE IV : RAPPORTS CONSOLIDÉS.....	32
PARTIE V : RENDEMENT FINANCIER.....	40
PARTIE VI : RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES.....	53
INDEX.....	56

Partie I : Message du ministre

J'ai le plaisir de présenter le *Rapport sur le rendement* du ministère du Solliciteur général pour la période se terminant le 31 mars 2002. Ce document décrit les priorités stratégiques du Ministère et tente d'exposer clairement les résultats auxquels nous sommes parvenus en 2001-2002 par rapport aux plans que nous avons.

Le Ministère fait partie du portefeuille du Solliciteur général, qui comprend en outre la Gendarmerie royale du Canada (GRC), le Service correctionnel du Canada, la Commission nationale des libérations conditionnelles, le Service canadien du renseignement de sécurité (SCRS) et trois organes de surveillance. Le Portefeuille joue un rôle de premier plan au sein du système de justice pénale canadien, dans les domaines de l'application de la loi, de la sécurité nationale, des services correctionnels et de la libération conditionnelle. En exerçant son rôle, le Ministère me conseille sur les orientations à suivre et il favorise la cohésion des politiques du Portefeuille et leur harmonisation avec celles de nos principaux partenaires au Canada.

Avec le recul, on constate que les plans et les priorités du dernier exercice ont été considérablement influencés par les événements tragiques du 11 septembre. Cet épisode déterminant de l'histoire nous a obligés à redéfinir nos priorités; toutefois, le Portefeuille n'a jamais perdu de vue ses responsabilités quotidiennes et ses engagements à l'égard de la sécurité de la population. Je suis fier de la façon dont les responsables de l'application de la loi et de la sécurité nationale, partout au pays, ont réagi à la situation, car ils ont permis au Canada de jouer un rôle clé dans la lutte internationale contre le terrorisme.

Le gouvernement est résolu à préserver la sécurité des Canadiens et des Canadiennes et à coopérer davantage avec les États-Unis et la communauté internationale en augmentant ses capacités, sa coordination et sa collaboration avec ses partenaires. Citons comme exemple la coopération transfrontalière avec les États-Unis. Cette collaboration permettra de maintenir la libre circulation des biens, des personnes et des services entre nos deux pays et d'assurer la sécurité des frontières pour les deux nations.

Grâce à ce travail de collaboration avec nos partenaires, nous continuerons à faire progresser le programme de sécurité publique en élaborant des stratégies pour faire échec au terrorisme, lutter contre le crime organisé, communiquer de l'information et des renseignements à nos partenaires du système de justice pénale, favoriser une approche correctionnelle judiciaire et maintenir des services de police des Premières nations adaptés à la réalité culturelle. Le Portefeuille continuera aussi à jouer un rôle clé dans la Stratégie canadienne antidrogue, axée sur la réduction de l'offre et de la demande de drogues illicites, et dans la Stratégie nationale sur la sécurité communautaire et la prévention du crime.

Si nous voulons réussir à rendre les collectivités plus sûres, nous devons faire participer les Canadiens et les Canadiennes et nos partenaires clés à l'élaboration des politiques de justice pénale ainsi qu'à la mise en œuvre de nos initiatives. À cette fin, nous continuerons à consulter les citoyens et à consolider nos partenariats pour maximiser nos efforts dans la lutte contre le crime. En collaboration avec les organismes du Portefeuille et d'autres ministères fédéraux clés, le Ministère a établi un portail de la sécurité publique, qui constituera un guichet unique permettant aux Canadiens et aux Canadiennes d'obtenir rapidement et facilement de l'information et des services liés à la sécurité publique. Le portail sera inauguré officiellement à l'automne et se trouvera à l'adresse www.safecanada.ca.

Comme à l'habitude, nous vous invitons à nous faire part de vos commentaires sur le rapport. À cet effet, vous trouverez à la page 53 une liste de personnes-ressources du Ministère. Vous pouvez également visiter notre site Web (www.sgc.gc.ca) pour obtenir de l'information supplémentaire.

Le rapport donne aussi un aperçu des organes et organismes qui composent le Portefeuille et qui rendent des comptes au Parlement, directement ou par un intermédiaire. À l'exception du SCRS, chaque organisme du Portefeuille établit son propre rapport sur le rendement, qui est déposé devant le Parlement. Je vous invite à consulter ces rapports si vous désirez en savoir davantage sur les organismes et sur ce que nous avons accompli au cours du dernier exercice.

L'hon. Lawrence MacAulay, C.P., député
Solliciteur général du Canada

Partie II : Aperçu du Portefeuille et du Ministère

A. Aperçu du Portefeuille

Rôles et responsabilités du portefeuille du Solliciteur général

Au sein du gouvernement du Canada, le portefeuille du Solliciteur général est responsable de la police et de l'application de la loi (y compris la police des Autochtones), de la sécurité nationale, des services correctionnels et de la mise en liberté sous condition.

Le Portefeuille comprend le Ministère et les quatre organismes suivants : la Gendarmerie royale du Canada (GRC), le Service canadien du renseignement de sécurité (SCRS), le Service correctionnel du Canada (SCC) et la Commission nationale des libérations conditionnelles (CNLC). Il compte également trois organes de surveillance, soit le Comité externe d'examen de la GRC, la Commission des plaintes du public contre la GRC et le Bureau de l'enquêteur correctionnel. Ensemble, ces organismes disposent d'un budget de plus de 3,5 milliards de dollars et comptent plus de 35 000 employés. Chaque organisme du Portefeuille, excepté le SCRS, prépare son propre rapport sur le rendement, qui décrit ses réalisations et ses principaux résultats.

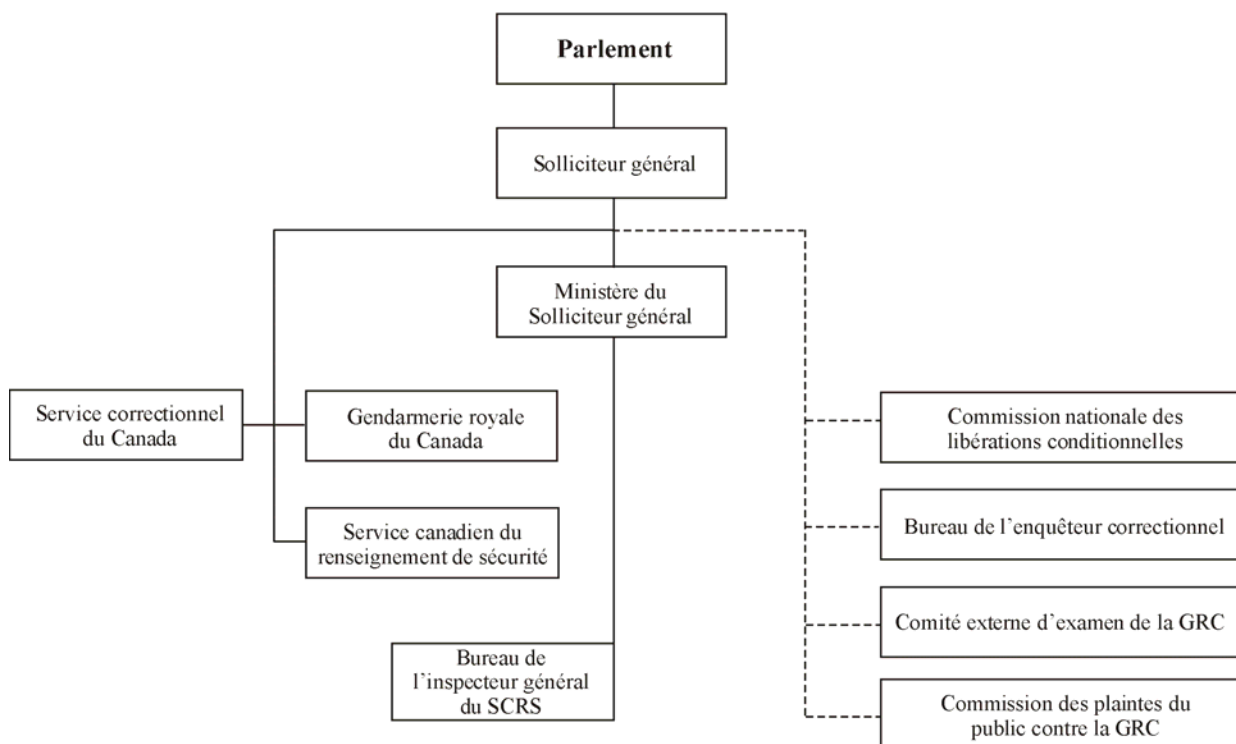
Voici de quelle manière le Ministère, les organismes du Portefeuille et les organes de surveillance contribuent, individuellement et collectivement, à l'avancement du programme de sécurité publique :

- Le **Ministère** conseille et soutient le solliciteur général dans tous les aspects de son mandat, qui consiste notamment à donner une orientation aux organismes, à rendre des comptes au Parlement relativement aux organismes et à jouer le rôle de chef de file national en matière de sécurité publique.
- La **Gendarmerie royale du Canada** est chargée de faire observer les lois canadiennes, de prévenir le crime et de maintenir la paix, l'ordre et la sécurité. La GRC remplit les fonctions suivantes : prévenir et déceler les infractions aux lois fédérales et faire les enquêtes appropriées; dans les provinces, les territoires et les municipalités avec lesquels un contrat a été conclu, veiller au respect de la loi et au maintien de l'ordre ainsi que prévenir et déceler les crimes et effectuer les enquêtes appropriées; fournir des services d'enquête et de protection à d'autres ministères et organismes fédéraux; aider tous les organismes canadiens d'application de la loi en offrant une formation policière spécialisée et en fournissant des services de recherche, de laboratoire médico-légal, d'identification et d'informatique.
- Le **Service canadien du renseignement de sécurité** mène des activités de renseignement de sécurité pour le gouvernement. Le SCRS recueille, analyse et conserve des informations et des renseignements sur des activités susceptibles de

menacer la sécurité du Canada; il fait rapport et donne des conseils au gouvernement au sujet de ces menaces. Il effectue aussi des évaluations de sécurité.

- Le **Service correctionnel du Canada** administre les peines des délinquants condamnés à deux ans d'emprisonnement ou plus et prépare ceux-ci à se réinsérer dans la société pour y jouer un rôle utile. Le SCC fournit des services dans tout le pays, non seulement aux délinquants qui se trouvent dans ses établissements correctionnels, mais aussi à ceux qui purgent une partie de leur peine dans la collectivité.
- La **Commission nationale des libérations conditionnelles** est un organisme administratif indépendant qui détermine s'il y a lieu d'accorder ou de refuser la mise en liberté sous condition aux délinquants incarcérés dans des pénitenciers fédéraux, et qui exerce un contrôle sur cette liberté une fois que les délinquants sont dans la collectivité. En outre, elle prend des décisions au sujet de la réhabilitation et elle fait des recommandations à propos de l'exercice de la prérogative royale de clémence. La CNLC assume les mêmes pouvoirs et fonctions, sauf en ce qui concerne l'octroi de permissions de sortir, à l'égard des détenus sous responsabilité provinciale lorsque la province ou le territoire n'a pas sa propre commission.
- Le **Comité externe d'examen de la GRC** examine certaines catégories de griefs qui lui sont soumis par la GRC ainsi que des appels faisant suite au renvoi ou à la rétrogradation de membres de la GRC ou à l'imposition de mesures disciplinaires graves. Le Comité, qui dépose tous les ans un rapport au Parlement, est un tiers neutre qui effectue un examen indépendant et impartial des cas qui lui sont renvoyés. Il peut, s'il le juge bon, ordonner la tenue d'audiences, convoquer des témoins, faire prêter serment ainsi que recevoir et admettre des éléments de preuve ou autres informations. Les conclusions et les recommandations du président ou du Comité, selon le cas, sont envoyées aux parties et au commissaire de la GRC.
- La **Commission des plaintes du public contre la GRC** assure un examen transparent, indépendant et objectif des plaintes formulées par le public à l'égard de la conduite des membres de la GRC. La Commission examine ces plaintes, effectue des enquêtes, convoque des audiences publiques et établit des rapports dans lesquels elle énonce ses constatations et ses recommandations. En outre, elle donne des informations au public sur son mandat et ses services, et elle s'efforce d'améliorer le processus de traitement des plaintes en faisant des recherches et en élaborant des principes directeurs à cet égard.
- Le **Bureau de l'enquêteur correctionnel** enquête sur des décisions, recommandations, actes ou omissions du commissaire du Service correctionnel, ou d'une personne sous son autorité ou exerçant des fonctions en son nom, qui touchent les délinquants individuellement ou en tant que groupe. Le Bureau de l'enquêteur correctionnel est indépendant du SCC et peut instituer une enquête sur réception d'une plainte émanant d'un délinquant ou présentée en son nom, à la demande du ministre ou de sa propre initiative.

LE PORTEFEUILLE DU SOLLICITEUR GÉNÉRAL



B. Aperçu du Ministère

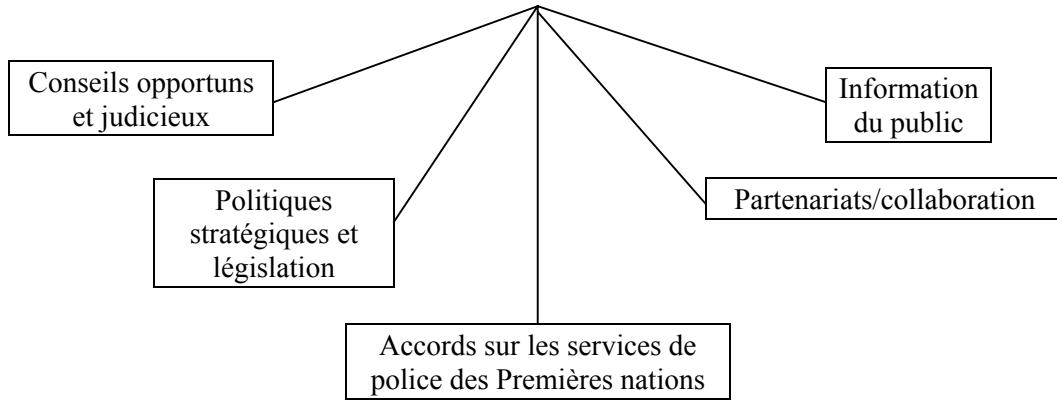
L'objectif premier du Ministère est de contribuer à la protection des Canadiens en favorisant et en préservant la justice, la paix et la sécurité.

Le Ministère est une organisation de petite taille qui s'occupe essentiellement d'orientations et de politiques. Son rôle principal est de soutenir le solliciteur général en lui donnant des conseils d'orientation stratégique sur des questions liées à la sécurité publique, notamment la police et l'application de la loi, la sécurité nationale, les services correctionnels et la libération conditionnelle. Il a aussi la responsabilité de la police des Premières nations. Tandis que les organismes du Portefeuille offrent de l'expertise sur le plan opérationnel, le Ministère formule des conseils d'orientation stratégique pour la totalité du Portefeuille et joue un rôle de chef de file pour l'ensemble du gouvernement fédéral.

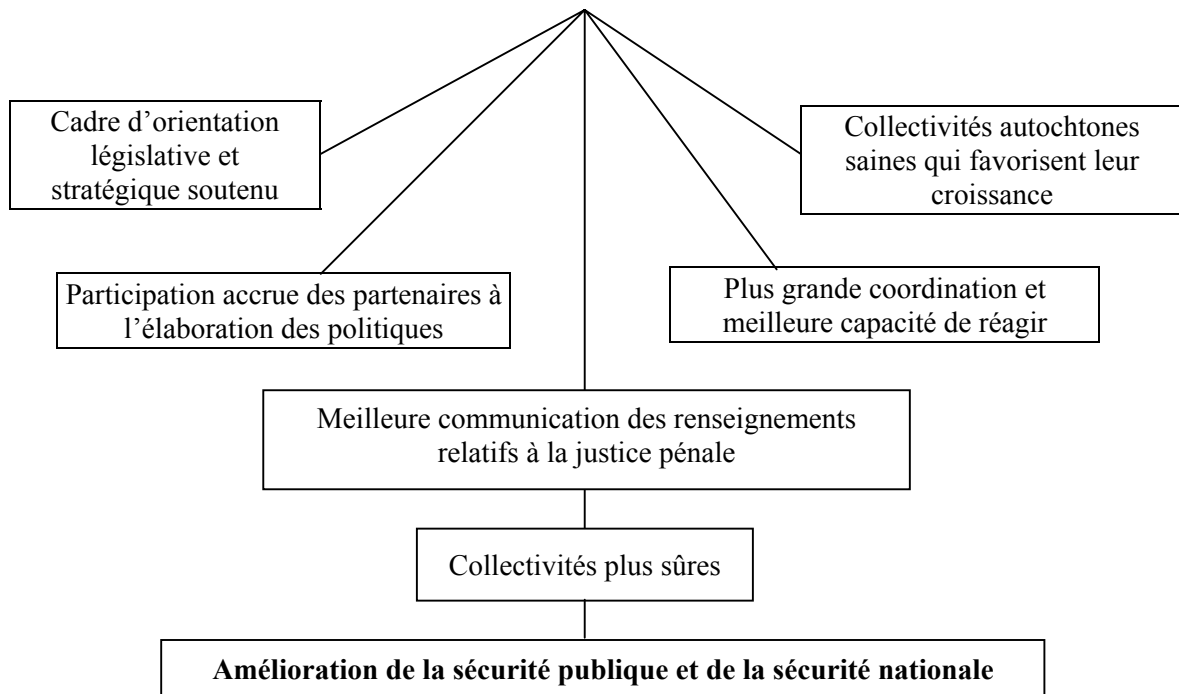
À cette fin, le Ministère aide et conseille le solliciteur général dans l'exécution de la totalité de ses fonctions, qui consistent entre autres :

- à donner une orientation judicieuse aux organismes du Portefeuille;
- à jouer un rôle prépondérant à l'échelle nationale dans le domaine de la sécurité publique;
- à appliquer la Politique sur la police des Premières nations en négociant des accords tripartites en matière de police avec les autorités des provinces, des territoires et des Premières nations, en administrant ces accords, en les actualisant et en les évaluant;
- à rendre des comptes au Parlement au sujet du Portefeuille.

Extrants



Résultats



Cadre d'action

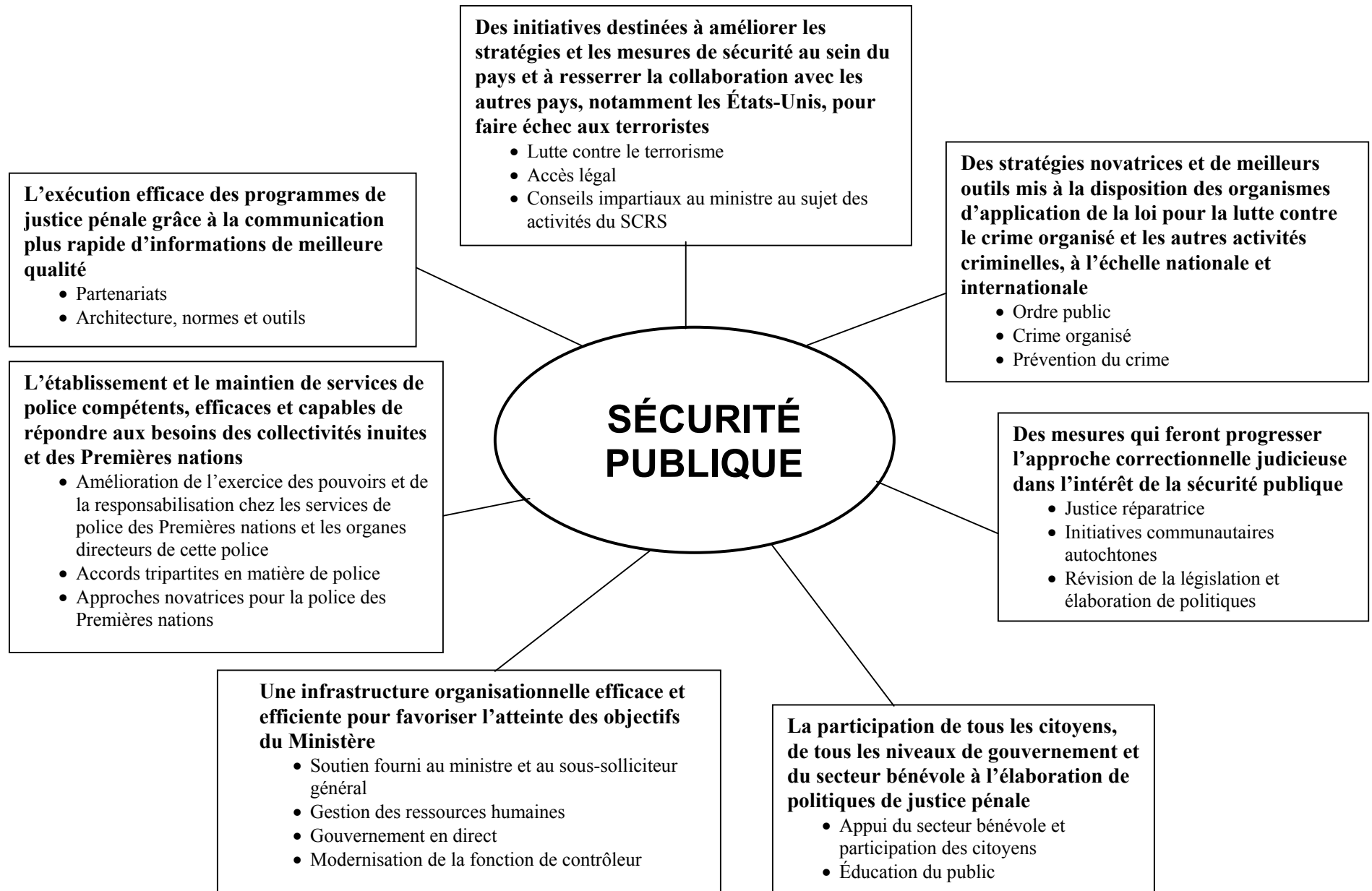
Les événements tragiques du 11 septembre 2001 ont sensibilisé la population aux questions relatives à la sécurité. Bien que les résultats des sondages d'opinion aient fluctué au cours des derniers mois, la question de la sécurité se trouve encore parmi les sujets qui préoccupent beaucoup les Canadiens et les Canadiennes. Ainsi, dans un sondage Ipsos-Reid Express effectué en mai 2002 et portant sur les questions stratégiques qui nécessitent l'attention du gouvernement, le terrorisme/sécurité nationale s'est classé au deuxième rang, avec 19 %, derrière les soins de santé/régime d'assurance-maladie. Quant à la question de crime/justice, elle a été mentionnée par 4 % des répondants.

La population exerce d'énormes pressions sur le gouvernement pour qu'il détecte les menaces éventuelles à la sécurité publique et à la sécurité nationale et qu'il y réagisse tout en respectant les droits de la personne et en assurant la protection des renseignements personnels. Le contexte de politiques en évolution du Portefeuille présente à la fois des difficultés et des possibilités pour le maintien et l'amélioration de la sécurité publique au Canada. Voici les principaux facteurs dont il faut tenir compte pour élaborer des stratégies intégrées :

- La protection de la population et la sécurité publique sont fortement influencées par les tendances mondiales comme les disparités économiques, idéologiques et ethniques. De plus, les gouvernements d'ici et d'ailleurs doivent faire face à un taux sans précédent de circulation transfrontalière de biens, de services, de personnes, d'argent et d'information.
- Le crime organisé continue d'être une menace pour la sécurité publique et il est de plus en plus complexe. Il se présente sous plusieurs formes, il fait appel à des outils diversifiés, comme les nouvelles technologies, et il étend ses activités au-delà des frontières. L'évolution technologique donne lieu à de nouvelles formes de criminalité, comme le bioterrorisme et le cybercrime, qui sont utilisées par les criminels dans le monde entier. Ces technologies sont employées pour masquer des activités telles que le meurtre, le blanchiment d'argent, le trafic de drogues, le passage de clandestins et le terrorisme. Il est essentiel de disposer d'outils législatifs et réglementaires efficaces pour être en mesure de réagir à ces nouveaux crimes et aux autres menaces nouvelles.
- En conséquence de l'immigration, la diversité ethnique, culturelle et religieuse s'accroît sans cesse au Canada. Cette situation rend la tâche plus difficile pour la police et les services correctionnels, qui doivent répondre aux besoins d'une population davantage diversifiée sur les plans du recrutement, de l'application de la loi, de la prestation de services adaptés aux réalités culturelles, de la surveillance communautaire et de la participation de la population.

- Les Nations Unies prévoient qu'en l'an 2050, le nombre de personnes âgées dans le monde dépassera le nombre de jeunes pour la première fois de l'histoire. La recherche révèle que la peur du crime augmente avec l'âge; par conséquent, les organismes d'application de la loi devront apporter à la population vieillissante du Canada un soutien spécial pouvant répondre à ses besoins et atténuer ses inquiétudes.
- Le vieillissement de la population carcérale entraînera aussi un changement des besoins en soins de santé et en sécurité dans les établissements correctionnels. En outre, il faudra offrir aux délinquants âgés des activités et des programmes adaptés à leurs besoins particuliers.
- Les Autochtones continuent de représenter une proportion anormalement élevée des délinquants. D'après le recensement de 1996, cette proportion s'élève à 17 % alors que les Autochtones forment 2 % de la population canadienne. On s'attend à ce que la situation s'aggrave au cours des prochaines années étant donné la croissance rapide de la population de jeunes Autochtones.
- La diminution des populations rurales partout dans le monde exerce des contraintes sur les centres urbains dans plusieurs domaines, comme les infrastructures, l'emploi, le logement et l'environnement.
- L'incompatibilité de nombreux systèmes électroniques — et la nécessité de l'interopérabilité — rend difficiles la collecte et la communication de renseignements dans toutes les sphères de la justice pénale.
- En plus des investissements technologiques, il faudra que tous les partenaires de la justice pénale, au Canada et à l'étranger, coordonnent davantage leurs politiques.

RÉSULTATS ET PRIORITÉS STRATÉGIQUES



Partie III : Réalisations du Ministère

Résultat stratégique

Des initiatives destinées à améliorer les stratégies et les mesures de sécurité au sein du pays et à resserrer la collaboration avec les autres pays, notamment les États-Unis, pour faire échec aux terroristes.

3 607,4\$

Résultats pour les Canadiens

Diverses initiatives entreprises par le Ministère en 2001-2002 ont permis de renforcer la capacité législative et opérationnelle du Canada de répondre à la menace du terrorisme, de mettre en place des solutions techniques permettant aux organismes de sécurité nationale et d'application de la loi d'intercepter légalement des communications toujours plus complexes, et de faire en sorte que le ministre reçoive des conseils impartiaux sur les activités du SCRS.

En collaboration avec des partenaires, le Ministère a élaboré la proposition visant à augmenter la capacité de contrer la menace que représente le terrorisme chimique, biologique, radiologique et nucléaire (CBRN). Cette proposition a entraîné l'affectation d'une somme de 513 millions de dollars, dans le budget de 2001, à la lutte contre cette menace. Cette somme servira à la formation, à l'achat d'équipement et à des activités de recherche et développement qui permettront de mieux outiller les intervenants de première ligne pour la lutte contre le terrorisme.

Dans le cadre de son Programme de préparation opérationnelle et en collaboration avec les intervenants fédéraux, provinciaux et municipaux, le Ministère a organisé des activités de formation et d'information afin d'accroître la préparation opérationnelle pour la lutte contre le terrorisme. Il y a eu un important exercice de simulation Canada-États-Unis en février 2002, ainsi qu'un atelier de lutte contre le terrorisme et un exercice de simulation pour les intervenants de première ligne, à Calgary, en janvier 2002.

Le Ministère a été un élément clé de la mise en œuvre du plan national de lutte contre le terrorisme et il a joué un rôle prépondérant dans l'élaboration et l'application de certains éléments de la *Loi antiterroriste* (p. ex. dresser une liste d'entités, *Loi sur l'enregistrement des organismes de bienfaisance (renseignements de sécurité)*), qui a reçu la sanction royale le 18 décembre 2001.

Sur le plan international, le nombre de projets de recherche et développement conjoints dans le cadre de l'entente bilatérale Canada-États-Unis pour la lutte contre le terrorisme a augmenté. Les discussions entre le Canada, le Royaume-Uni et les États-Unis en vue de coordonner les efforts et à échanger des renseignements pour contrer le terrorisme chimique et biologique ont été intensifiées par l'inclusion de l'Australie.

L'accès légal à l'information est une composante essentielle au maintien de la sécurité de tous les Canadiens et les Canadiennes. Utilisée dans le cadre des enquêtes criminelles, l'interception licite des communications permet un taux de condamnation de plus de 90 %. Pour aider les organismes chargés de l'application de la loi et de la sécurité nationale à maintenir leur capacité d'interception, le Ministère a joué un rôle prépondérant dans la coordination des efforts qu'ils ont déployés pour l'élaboration de solutions techniques.

Les nouvelles technologies permettent aux criminels et aux terroristes de cacher leurs activités. Le Ministère a travaillé en collaboration avec ses partenaires fédéraux pour veiller à ce que le cadre législatif du Canada continue de favoriser l'accès légal à l'information tout en préservant les droits fondamentaux comme la protection des renseignements personnels.

Le Ministère a donné des conseils impartiaux au ministre relativement aux propositions et aux recommandations soumises à son approbation par le SCRS, en tenant compte des obligations légales de l'organisme, surtout en ce qui a trait aux droits des Canadiens, et du rôle du ministre au chapitre de la sécurité publique, en particulier à la lumière des responsabilités accrues prévues par la *Loi antiterroriste*.

Le Bureau de l'inspecteur général a continué à servir de vérificateur interne du solliciteur général pour le SCRS et de veiller à ce que le SCRS respecte la loi, les orientations ministérielles et les politiques opérationnelles.

Risques et enjeux

Les attaques terroristes du 11 septembre 2001 et les lettres à l'anthrax qui ont suivi cet événement ont ajouté un sentiment d'urgence à l'initiative dirigée par le ministre du solliciteur général du Canada qui visait à renforcer la capacité de lutte contre le terrorisme et à améliorer les programmes connexes. Grâce au travail préliminaire effectué avant le 11 septembre, le Ministère a pu réagir rapidement, au nom du gouvernement du Canada, et mener l'initiative à terme. Les résultats ont été présentés aux ministres assez tôt pour qu'on en tienne compte dans le budget fédéral de décembre 2001.

En vertu du Plan national de lutte contre le terrorisme, et à cause de la menace toujours présente, le Ministère a dû présenter rapidement un grand nombre d'initiatives législatives afin de perturber, de démanteler et de prévenir les activités terroristes, en collaboration avec d'autres ministères et organismes. Bien que les retombées du 11 septembre aient retardé le progrès de certains dossiers, dont la révision du Plan national de lutte contre le terrorisme et le renouvellement des ententes avec les provinces en vertu de la *Loi sur les infractions en matière de sécurité*, les leçons qu'on a tirées des initiatives mises en place après le 11 septembre renforceront le résultat final des initiatives retardées.

Aujourd'hui, dans le secteur des communications, on retrouve en plus des fournisseurs de communications par câble une variété de fournisseurs de communications sans fil et un grand nombre de fournisseurs de services Internet; les organismes d'application de la loi et de sécurité nationale doivent donc mener leurs enquêtes dans un environnement complexe. Il est crucial que ces organismes puissent s'adapter au rythme des progrès technologiques si nous voulons conserver un accès légal à l'information.

Partenaires

Comme la question de la sécurité nationale concerne de plusieurs paliers de gouvernement, le Ministère travaille en étroite collaboration avec des organisations locales, régionales, nationales et internationales afin de réagir efficacement aux nouvelles menaces.

Dans la lutte contre le terrorisme, le Ministère travaille avec des partenaires du Canada et de l'étranger :

Partenaires au Canada : Bureau de la protection des infrastructures essentielles et de la protection civile, GRC, Service canadien du renseignement de sécurité, Santé Canada, Défense nationale, Agriculture et Agroalimentaire Canada, Agence canadienne d'inspection des aliments, Citoyenneté et Immigration Canada, Affaires étrangères et Commerce international, Agence canadienne des douanes et du revenu du Canada, Environnement Canada, ministère des Finances, Transports Canada, ministère de la Justice, Bureau du Conseil privé, provinces et territoires, et intervenants de première ligne.

Partenaires à l'étranger : Département d'État, Département de la Défense et Département de la Justice des États-Unis, Federal Bureau of Investigation, Secret Service, Federal Aviation Administration, Office of the Attorney General (Australie) et Home Office (Royaume-Uni).

Afin de mettre en place un cadre législatif solide pour faciliter l'accès légal à l'information, le Ministère a établi des partenariats avec la GRC, le Service canadien du renseignement de sécurité, Industrie Canada, le ministère de la Justice, les services de police provinciaux et municipaux, les associations de police et les entreprises et associations du secteur privé en lien avec les domaines de la haute technologie et des communications.

Évaluations

Chaque année, le Ministère soumet un rapport au Conseil du Trésor pour rendre compte des ressources qu'il a dépensées pour la conception de solutions techniques visant à préserver l'accès légal à l'information et des progrès qu'il a réalisés dans l'examen du cadre législatif du Canada en vue de soutenir l'accès légal à l'information.

Liens avec les thèmes du discours du Trône

Le travail effectué par le Ministère pour renforcer la capacité opérationnelle et législative de répondre à la menace que représente le terrorisme a contribué directement à l'objectif du gouvernement du Canada de bâtir des collectivités fortes et sûres, en particulier à son engagement de contrer « les récentes menaces à la sécurité, comme [...] le terrorisme ».

Le gouvernement du Canada reconnaît que les nouvelles technologies de l'information et des communications posent un problème croissant pour les enquêtes de la police et des organismes chargés de la sécurité nationale. Dans le discours du Trône de janvier 2001, le gouvernement s'est engagé à doter les forces de l'ordre d'outils de pointe pour protéger les Canadiens contre les récentes menaces comme le cybercrime, le terrorisme et le crime organisé.

Résultat stratégique

Des stratégies novatrices et de meilleurs outils mis à la disposition des organismes d'application de la loi pour la lutte contre le crime organisé et les autres activités criminelles, à l'échelle nationale et internationale.

5 344,3\$

Résultats pour les Canadiens

La lutte contre le crime organisé demeure une priorité essentielle pour le gouvernement. Le Programme national de lutte contre le crime organisé, arrêté en septembre 2000 par les ministres fédéraux, provinciaux et territoriaux responsables de la Justice, garantit une collaboration et une pluridisciplinarité dans la lutte contre la menace que représentent pour les Canadiens les activités criminelles organisées.

Les ministres ont entériné les grandes priorités nationales suivantes : le trafic de drogue, les gangs de motards criminels, le blanchiment d'argent, la criminalité technologique, le cybercrime, l'immigration clandestine et le trafic d'êtres humains. Ils ont aussi pris note des inquiétudes grandissantes que suscitent les gangs de rue, l'intimidation des intervenants du système de justice pénale, le jeu illicite, les vols d'automobile, le commerce illicite de diamants ainsi que la corruption qui constitue une menace à l'échelle internationale.

Le projet de loi C-24, qui prévoit des modifications au *Code criminel* destinées à renforcer la capacité de la police de lutter contre le crime organisé, a reçu la sanction royale en décembre 2001. Le Ministère a travaillé avec le ministère de la Justice et d'autres organismes sur la question de l'application de cet important ajout aux outils d'application de la loi.

Le Ministère s'engage dans des activités de recherche, d'évaluation et de coordination qui permettent de mieux faire connaître et comprendre le crime organisé. À cette fin, le Ministère a amorcé, en collaboration avec ses partenaires, la conception d'un cadre qui facilitera la collecte de données qui permettront de mesurer et d'évaluer l'étendue, les tendances et les répercussions de certaines activités criminelles organisées au Canada. Grâce à cet outil, on pourra combler les lacunes sur le plan des données et surveiller et analyser les tendances.

On a également accordé du financement au service de police mohawk d'Akwesasne dans le cadre de l'« Initiative de lutte contre le crime organisé » et de la « Stratégie de lutte contre le tabagisme » afin de lui permettre de participer à des activités d'enquête conjointes et à d'autres opérations menées conjointement par plusieurs services de police dans la région d'Akwesasne et dans les environs. Cette mesure permettra d'augmenter l'efficacité des enquêtes, au pays et à l'échelle internationale, et de faciliter les poursuites judiciaires.

Une des principales sources de revenu pour les groupes du crime organisé est la production et la vente de drogues illicites. La stratégie du gouvernement consiste à mettre en place des mesures visant à réduire l'offre et la demande, grâce à des mesures axées sur la prévention, la réduction des méfaits, le traitement et l'application de la loi. Le Ministère a travaillé avec ses partenaires à l'élaboration et à l'application de politiques et de règlements sur la drogue dans le cadre de la Stratégie canadienne antidrogue, et il a donné des conseils stratégiques au solliciteur général sur les questions de toxicomanie associées aux programmes pour délinquants en établissement et dans la collectivité.

Le Ministère a aussi participé à l'évaluation des efforts antidrogue individuels et collectifs des États membres de la Commission interaméricaine de lutte contre l'abus des drogues (CICAD). Cinq domaines ont été évalués : stratégies et plans nationaux, prévention et traitement, réduction de la production de drogues, mesures d'application de la loi, coût des problèmes de drogue. Cette évaluation a permis d'établir une base de référence pour les efforts antidrogue déployés dans l'hémisphère à l'aide d'un ensemble commun d'indicateurs qui serviront à mesurer les progrès futurs. La deuxième évaluation a commencé en novembre 2001 et sera terminée en décembre 2003.

En collaboration avec les services de police, les associations de police et les associations du secteur correctionnel, le Ministère contribue à habiliter les collectivités à répondre aux besoins des personnes à risque, en particulier les jeunes des régions rurales et éloignées et les enfants des délinquants. Dans le cadre de la Stratégie nationale sur la sécurité communautaire et la prévention du crime, le Ministère a subventionné des projets visant à aider la police et les services correctionnels à s'attaquer aux causes fondamentales du crime au moyen d'initiatives concernant le crime et la victimisation dans les collectivités autochtones et les collectivités éloignées ou isolées, la prévention de la toxicomanie et la sensibilisation antidrogue ainsi que l'élaboration de stratégies pour les adolescents à risque.

Risques et enjeux

Il est toujours difficile de quantifier l'étendue et la nature du crime organisé. Des mesures sont mises en place pour augmenter la capacité du gouvernement dans ce domaine et pour permettre une meilleure compréhension de la menace que représente le crime organisé pour les Canadiens. Les organismes du Portefeuille devront participer à la mesure et à l'évaluation des réalisations et des progrès des initiatives anti-crime.

Partenaires

Le Ministère travaille avec des organismes clés comme la GRC et le Service canadien du renseignement de sécurité, le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international, le ministère de la Justice, l'Agence canadienne des douanes et du revenu du Canada, Santé Canada, Citoyenneté et Immigration Canada, le Centre d'analyse des opérations et déclarations financières du Canada, Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, ainsi qu'avec les gouvernements provinciaux et les administrations municipales et avec les services de police provinciaux et municipaux.

En outre, le Ministère a pris une part très active à l'établissement de mécanismes destinés à renforcer les partenariats et à améliorer la coordination et la collaboration dans le domaine du crime organisé, dans le cadre du Forum sur la criminalité transfrontalière Canada-États-Unis, du Comité national de coordination sur le crime organisé et du Comité directeur fédéral-provincial-territorial des sous-ministres sur le crime organisé.

Évaluations

Le Ministère joue un rôle de coordination des politiques pour l'Initiative intégrée de contrôle des produits de la criminalité. Cette initiative, qui a été mise en place en 1997, est une activité horizontale d'application de la loi dans le cadre de laquelle des équipes multidisciplinaires ciblent les biens obtenus illégalement par les échelons supérieurs du crime organisé, du trafic de drogue et du terrorisme. Ces capacités d'application de la loi et d'enquête sont importantes pour l'application des dispositions législatives touchant le blanchiment d'argent (projet de loi C-22), le crime organisé et le terrorisme. Les objectifs contextuels qui guident l'Initiative intégrée de contrôle des produits de la criminalité (*sécurité des Canadiens, perception que la justice est rendue, maintien de l'ordre public, maintien de la viabilité de la structure sociale et économique du Canada, réduction du crime, maintien de la crédibilité du Canada dans le domaine de l'application de la loi à l'échelle internationale*) montrent l'ampleur de la contribution que l'on peut apporter à la sécurité des Canadiens et des partenaires internationaux au moyen de mesures innovatrices de législation et d'application de la loi.

Un certain nombre de pays, dont le Royaume-Uni, l'Australie, l'Afrique du Sud, de même que les Nations Unies, ont étudié le modèle canadien des unités mixtes des produits de la criminalité afin de tirer des leçons de leurs réussites, ce qui contribue à augmenter l'influence du Canada dans ce domaine à l'échelle internationale.

En février 2002, en collaboration avec les divers partenaires de cette initiative, dont le ministère de la Justice, la GRC, l'Agence des douanes et du revenu du Canada, et Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, le Ministère a entrepris une évaluation de l'initiative couvrant la période d'avril 1999 à mars 2001. Le Ministère travaille actuellement à la mise en œuvre des recommandations avec ses partenaires.

Liens avec les thèmes du discours du Trône

La lutte contre le crime organisé constitue une priorité essentielle qui découle directement du discours du Trône de 2001, dans lequel le gouvernement s'est engagé à prendre « des mesures énergiques pour combattre le crime organisé » afin de contrer les menaces à la sécurité publique en dotant les forces de l'ordre d'outils de pointe. La *Loi modifiant le Code criminel (crime organisé et application de la loi)* (projet de loi C-24) et la *Loi antiterroriste* (projet de loi C-36) sont des exemples de cet engagement à l'égard des Canadiens, notamment l'engagement de bâtir des collectivités sûres.

Résultat stratégique

Des mesures qui feront progresser l'approche correctionnelle judiciaire dans l'intérêt de la sécurité publique.

3

622,4\$

Résultats pour les Canadiens

L'approche correctionnelle judiciaire consiste principalement à établir une distinction entre les délinquants qui doivent être isolés de la société et ceux qu'on pourrait mieux gérer dans la collectivité. Il s'agit donc de mettre en place un ensemble d'initiatives pouvant favoriser la sécurité de la population en offrant aux délinquants les meilleures possibilités de devenir des citoyens respectueux des lois. Ces initiatives comprennent aussi la conception, en collaboration avec les Autochtones, de services correctionnels destinés aux Autochtones, tant dans les établissements correctionnels que dans la collectivité.

Dans le cadre de l'une de ces initiatives, on a procédé dans l'ensemble du pays à des consultations auprès de victimes inscrites et d'organisations représentant les victimes. Les résultats de ces consultations ont été rendus publics et transmis aux victimes, et ils constitueront le fondement des changements législatifs qu'on proposera pour améliorer la façon dont les victimes sont traitées dans le système correctionnel fédéral et le système de mise en liberté sous condition. En collaboration avec les organismes du Portefeuille, le Ministère a aussi publié à l'intention des victimes le *Guide d'information sur les questions relatives aux services correctionnels et à la mise en liberté sous condition*.

En outre, on a effectué des recherches sur l'évaluation, la gestion et le traitement des délinquants. Les connaissances obtenues grâce aux recherches du Ministère sur les délinquants sexuels sont présentement utilisées dans tout le Canada pour aider les agents de probation et les agents de libération conditionnelle à reconnaître chez les délinquants les caractéristiques et les signes d'avertissement le plus fortement associés à la récidive. En recueillant systématiquement de l'information sur les facteurs de risque, les agents disposent d'une base objective pour déterminer à quel moment et à quel endroit ils doivent intervenir lorsqu'ils surveillent des délinquants sexuels.

Les activités de recherche et développement du Ministère dans le domaine de la justice réparatrice ont permis d'obtenir des renseignements sur l'application de processus de réparation dans les domaines de la justice pénale et des services correctionnels. Par exemple, l'évaluation du Projet de justice axée sur la collaboration, appliqué à Ottawa par le Conseil des églises pour la justice et la criminologie, a révélé qu'une proportion très élevée des victimes et des délinquants avaient une attitude positive à l'égard du déroulement et des résultats de ce programme de justice réparatrice et choisiraient de nouveau une approche de justice réparatrice à l'avenir.

Les Autochtones sont maintenant mieux outillés pour assumer une plus grande responsabilité dans les services correctionnels et les processus de guérison grâce à l'information fournie aux collectivités autochtones et aux possibilités de formation offertes aux travailleurs communautaires. Des processus de guérison sont actuellement mis à l'épreuve dans une région urbaine et dans le Nord, ce qui devrait favoriser l'élaboration de modèles efficaces de services correctionnels communautaires et de guérison dans la collectivité.

Les stratégies de guérison communautaires mises à l'essai par le Ministère se sont avérées une solution de rechange offrant un bon rapport coût-efficacité pour répondre aux besoins des délinquants autochtones, des victimes et de leurs familles. Les taux de récidive sont plus faibles que chez les délinquants condamnés à l'incarcération; en outre, ces stratégies comportent plusieurs autres avantages pour les collectivités, puisqu'elles favorisent le bien-être et la sécurité des individus et des collectivités.

Les leçons tirées des services correctionnels communautaires pour les Autochtones et des approches de guérison constituent des renseignements précieux sur les solutions de rechange que les collectivités non autochtones peuvent choisir d'appliquer dans leurs collectivités.

Risques et enjeux

L'application de pratiques de justice réparatrice présente un certain nombre de difficultés pour le Ministère. Comme la justice réparatrice est un domaine étendu et en évolution, il faudra instaurer un dialogue entre les professionnels de la justice pénale et les collectivités sur la définition de la justice réparatrice et sur les meilleures façons de l'appliquer. Par exemple, certains défenseurs des droits des victimes craignent que les programmes de justice réparatrice ne tiennent pas compte des droits et des intérêts des victimes. Les Principes fondamentaux concernant le recours à des programmes de justice réparatrice en matière pénale des Nations Unies visent à guider le travail d'élaboration de politiques et de programmes de justice réparatrice de façon à protéger les droits et les intérêts de toutes les parties. Néanmoins, il faudra travailler avec un grand nombre de partenaires gouvernementaux et non gouvernementaux pour établir des lignes directrices et des normes qui orienteront l'application de programmes de justice réparatrice dans le contexte canadien.

La majorité des collectivités autochtones continuent d'avoir recours aux systèmes canadiens de justice et de services correctionnels pour régler les crimes dans leurs collectivités. Il faut laisser les collectivités avancer à leur propre rythme et dans la direction qui leur convient. On doit plutôt s'efforcer de leur donner de l'information et de les aider à renforcer leurs capacités de sorte qu'elles puissent mettre à l'essai des processus de guérison communautaire et en évaluer correctement les répercussions. On a accordé des sommes supplémentaires à l'Initiative sur les services correctionnels communautaires destinés aux Autochtones pour qu'elle aide les collectivités à renforcer leurs capacités; grâce à ces fonds, elle a pu apporter son aide à d'autres collectivités.

Partenaires

Le Ministère travaille en collaboration avec un grand nombre de partenaires. Parmi ceux-ci, on retrouve les organismes du Portefeuille (Service correctionnel du Canada, Commission nationale des libérations conditionnelles et Gendarmerie royale du Canada), d'autres ministères fédéraux, notamment le ministère de la Justice, Affaires indiennes et du Nord Canada et Santé Canada, de même que les ministères provinciaux et territoriaux responsables de la justice pénale et des services correctionnels. En outre, le Ministère a établi des partenariats avec diverses organisations locales et nationales du secteur bénévole s'occupant des services correctionnels et de la justice applicable aux Autochtones.

Par exemple, dans le cadre de l'Initiative sur le secteur bénévole et communautaire, deux projets officiels visant à soutenir l'Initiative sur l'approche correctionnelle judicieuse ont été établis. L'un de ces projets, mis sur pied en collaboration avec la Société John Howard du Canada, vise à augmenter la capacité d'élaboration de politiques dans les domaines des services correctionnels et de la mise en liberté sous condition. L'autre, mis sur pied en collaboration avec le Réseau pour la résolution de conflits Canada, vise à soutenir l'élaboration de politiques et la consultation sur la justice réparatrice et est axé sur les Principes fondamentaux des Nations Unies.

De même, le Projet de surveillance dynamique fait appel à la participation de tous les territoires et provinces et des États de l'Alaska et de l'Iowa.

Évaluations

On a procédé aux évaluations qui suivent pour déterminer l'efficacité de certains projets mis en place dans le cadre de l'Initiative sur les services correctionnels communautaires destinés aux Autochtones :

- 2000 – Évaluation finale de l'Initiative sur les services correctionnels communautaires destinés aux Autochtones
- 2001 – Analyse du rapport coût-efficacité du processus holistique de guérison de la Première nation de Hollow Water
- 2002 – Analyse de la rentabilité du modèle de guérison communautaire Biidaaban de la Première nation Mnjikaning (sera rendue publique à l'automne 2002)

Liens avec les thèmes du discours du Trône

Dans le discours du Trône de 2001, on peut lire que « Quelle que soit leur taille, les communautés canadiennes — urbaines ou rurales, autochtones ou multiculturelles — ont toutes sortes de défis à relever et des besoins particuliers ». On peut y lire aussi : « Par ailleurs, et c'est une réalité tragique, une trop forte proportion d'Autochtones ont des démêlés avec la justice. Le Canada doit s'employer à réduire sensiblement le pourcentage

d'Autochtones aux prises avec l'appareil de justice pénale, de manière à niveler cette proportion avec la moyenne canadienne d'ici une génération. »

Les initiatives mises de l'avant par le Ministère pour soutenir les victimes sont compatibles avec l'engagement du gouvernement de bâtir des collectivités fortes et sûres. De plus, le travail qu'a accompli le Ministère dans le domaine de la justice réparatrice et des services correctionnels pour les Autochtones est destiné à accroître la capacité des collectivités de lutter contre le crime dans leur milieu.

Résultat stratégique

L'établissement et le maintien de services de police compétents, efficaces et capables de répondre aux besoins des collectivités inuites et des Premières nations. **65**
250,0\$

Résultats pour les Canadiens

Il y a plus de 120 collectivités qui ont conclu des accords tripartites en matière de police dans le cadre de la Politique sur la police des Premières nations (PPPN), qui constitue le fondement de services de police communautaires adaptés à la réalité culturelle dans les collectivités des Premières nations. Au cours de l'année, on a entrepris des négociations en vue de renouveler les accords existants et de conclure un nombre limité de nouveaux accords. De plus, dans les cas où cela s'avérait possible et pertinent, on a accordé des fonds à des collectivités pour leur permettre d'analyser leurs besoins en services de police.

Ces accords augmentent la sécurité publique dans les collectivités des Premières nations, car ils contribuent à l'amélioration de la qualité de vie en fournissant une stabilité qui permet d'atteindre d'autres buts, comme de garder des enseignants et des infirmières dans les collectivités éloignées et de favoriser le développement économique et social. Cette initiative procure aussi des emplois valorisants à des agents de police et à des civils, et elle encourage les jeunes à vouloir s'engager dans les corps de cadets ou devenir agents de police.

Les services de police des Premières nations qui sont bien organisés inspirent non seulement la confiance des collectivités dans lesquelles ils travaillent, mais aussi celle des autres services de police, qui les considèrent comme des partenaires clés dans le secteur de l'application de la loi. Par exemple, le service de police mohawk d'Akwesasne a réussi à diriger une coalition de services de police pour désamorcer une situation difficile sur le Pont national de la voie maritime durant le Sommet des Amériques d'avril 2001.

En améliorant la responsabilisation, l'exercice des pouvoirs et la surveillance du rendement, on renforce la capacité des collectivités de régler les problèmes associés au crime, à la sécurité personnelle, à la sécurité publique et à la confiance du public, et on augmente considérablement la capacité des gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux d'améliorer et d'adapter la PPPN au besoin. Ce cadre donne aussi aux collectivités la possibilité de gérer et d'orienter les services de police et d'y participer par l'intermédiaire des organes directeurs de la police et de groupes consultatifs communautaires.

Les contrôles financiers et la responsabilité de la collectivité sont assurés par les états financiers vérifiés qui sont exigés chaque année de tous les services de police administrés par les Premières nations et par des vérifications effectuées au moins tous les cinq ans, par Conseils et Vérification Canada, pour les gros services de police administrés par les Premières nations. Sept vérifications ont été effectuées en 2001-2002. Des vérifications de suivi ont permis de surveiller la mise en œuvre des recommandations.

Comme les normes policières sont de compétence provinciale, on a amorcé un processus pour examiner l'application des normes provinciales aux services de police des Premières nations avec l'Association des chefs de police des Premières nations et l'Association québécoise des chefs de police des Premières nations. En outre, on a pu discuter des questions importantes touchant l'élaboration de normes à l'occasion du Sommet national des Autochtones sur les services de police en novembre 2001 et de réunions spéciales avec les associations.

Le recours à des approches innovatrices dans les domaines de la prévention du crime, de la violence familiale et de la criminalité chez les jeunes a permis d'améliorer les relations entre la police et les jeunes Autochtones, grâce à des activités sociales et communautaires plus nombreuses. De même, en raison de la présence accrue de la police et de sa plus grande participation, les jeunes ont eu moins de contacts avec le système de justice pénale, ce qui a contribué à améliorer l'ordre social, la sécurité publique et la sécurité des individus dans les collectivités.

Risques et enjeux

L'une des principales difficultés qui se présentera au Ministère durant les prochaines années sera de gérer les ressources limitées du programme et la demande de services policiers. Avec le temps, le manque de ressources additionnelles affaiblira les budgets opérationnels de la police, ce qui pourrait entraîner une diminution des niveaux de service. Cette situation pourrait augmenter les risques pour la sécurité publique et, peut-être, saper les gains réalisés jusqu'à maintenant.

Les budgets actuels ne tiennent pas compte du contexte changeant dans lequel s'inscrit la PPPN. Il faudra s'attaquer très bientôt à la question de l'influence croissante du crime organisé, des gangs, etc., dans les collectivités des Premières nations au moyen de ressources et de programmes additionnels.

La PPPN a été citée comme un excellent exemple de fédéralisme souple, qui démontre l'efficacité des partenariats dans un domaine complexe de compétence partagée. En maintenant ces partenariats, le Ministère doit équilibrer l'application de diverses lois provinciales sur la police et les normes s'appliquant aux services de police des Premières nations afin de maximiser l'efficacité du programme.

Partenaires

Le Ministère travaille en partenariat avec les intervenants qui suivent afin de maximiser la conclusion d'accords en matière de police et de renforcer l'exercice des pouvoirs et la responsabilisation dans les collectivités des Premières nations : services de police des Premières nations et organes directeurs de la police, conseils de bande, leaders communautaires, aînés, GRC, provinces et territoires, services de police provinciaux et territoriaux, municipalités, Affaires indiennes et du Nord Canada et Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

Évaluations

On élabore actuellement un cadre de responsabilisation axé sur les résultats qui servira de guide pour une évaluation future de la PPPN.

Liens avec les thèmes du discours du Trône

Le discours du Trône de janvier 2001 mentionne plusieurs engagements qui soutiennent les objectifs globaux de ce programme : raffermir la relation avec les Autochtones, réduire le pourcentage d'Autochtones aux prises avec l'appareil de justice pénale, continuer de collaborer avec les provinces et les territoires, les collectivités et tous les partenaires en vue d'établir une approche équilibrée pour contrer la criminalité. De même, les objectifs de ce programme sont compatibles avec l'engagement global du gouvernement de bâtir des collectivités fortes et sûres.

Résultat stratégique

L'exécution efficace des programmes de justice pénale grâce à la communication plus rapide d'informations de meilleure qualité.

4 372,6\$

Résultats pour les Canadiens

L'Initiative d'intégration de l'information de la justice, ou Initiative d'IIJ, a été lancée pour faire suite à l'engagement du gouvernement du Canada d'améliorer la sécurité publique et d'augmenter la confiance des Canadiens dans le système de justice pénale.

Nous en sommes actuellement à la troisième année d'une phase d'élaboration et de mise en œuvre de cinq ans; les travaux progressent vers la réalisation de la première génération du Réseau canadien de l'information sur la sécurité publique (RCISP). Le RCISP est une initiative à long terme qui établira une infrastructure moderne d'échange de renseignements à l'échelle nationale dans l'ensemble du système de justice pénale, tout en protégeant la vie privée des citoyens canadiens. Les organismes auront accès à des renseignements exacts et à jour en matière de justice pénale pour soutenir la prise de décisions. Ce mécanisme électronique amélioré d'échange de renseignements augmentera sensiblement l'efficacité des secteurs de l'application de la loi et de la justice pénale à mesure que les composantes du RCISP seront appliquées et que les nouvelles questions liées à l'établissement d'une politique nationale seront examinées en collaboration avec les partenaires clés. Cela permettra de rationaliser l'utilisation des ressources, de réduire le dédoublement des efforts et de renforcer la capacité du pays d'assurer la sécurité du public.

Des progrès importants ont été réalisés avec les partenaires fédéraux de la justice pénale dans les initiatives liées aux politiques, l'élaboration de normes de données communes et d'autres composantes technologiques importantes, tous ces éléments visant à établir une approche concertée pour la gestion, la communication et l'utilisation de l'information au sein du système de justice pénale.

Risques et enjeux

Au Canada, l'administration de la justice pénale repose sur de nombreux organismes qui travaillent à divers échelons — municipal, provincial ou territorial, fédéral et international. Ces organismes sont fonctionnellement autonomes, mais ils ont besoin de renseignements de sources externes. Ce portrait complexe présente de nombreuses difficultés pour l'échange d'information entre les organismes : protection des renseignements personnels, incompatibilité des systèmes électroniques, manque de ressources pour mettre en place des mécanismes de liaison, obstacles systémiques et culturels à l'échange de renseignements.

La réussite de cette initiative importante nécessite la participation soutenue de nombreux organismes. Il a toujours été difficile — et il l'est encore — d'atteindre l'efficacité lorsque les questions concernent de si nombreux organismes ayant chacun son propre mandat, son propre niveau de financement et ses propres priorités. Il n'est jamais facile pour le Ministère d'obtenir le consensus de si nombreux organismes sur des questions cruciales.

Les événements tragiques du 11 septembre ont fait ressortir l'importance de l'échange d'information dans l'intérêt de la sécurité publique et ont entraîné le lancement de nouvelles initiatives et l'intensification ou l'accélération d'initiatives déjà en place. Il devenait urgent de faire progresser les projets d'intégration de l'information de la justice plus rapidement, ce qui réduisait de beaucoup les délais d'exécution prévus. Le Ministère a augmenté ses efforts et a maximisé ses ressources afin de répondre aux attentes, et il a produit les éléments clés de politique et de technologie nécessaires pour améliorer la communication d'information au sein du système de justice pénale.

La participation éventuelle d'autres partenaires et intervenants a aussi été accélérée, y compris l'engagement d'organismes fédéraux, provinciaux et territoriaux. Les événements du 11 septembre ont aussi entraîné des avantages intangibles en fournissant l'impulsion, le consensus, la détermination et la visibilité, des éléments essentiels à la réussite à court terme et à long terme de l'Initiative d'IIJ.

Partenaires

Le Ministère continue de diriger l'élaboration et la mise en œuvre coordonnées des composantes clés de l'IIJ liées à l'établissement du Réseau canadien de l'information sur la sécurité publique. Il soutient donc à cet effet le comité directeur de l'intégration de l'information de la justice, qui comprend des représentants des neuf partenaires fédéraux : Agence des douanes et du revenu du Canada, Citoyenneté et Immigration Canada, Service correctionnel du Canada, ministère de la Justice, Commission nationale des libérations conditionnelles, GRC, Statistique Canada - Centre canadien de la statistique juridique et Secrétariat du Conseil du Trésor.

Le partenariat associé à l'Initiative d'IIJ englobe maintenant, en plus des partenaires fédéraux, un réseau de leadership fédéral-provincial-territorial qui encourage l'établissement de partenariats efficaces et l'échange de meilleures pratiques afin d'assurer l'harmonisation des initiatives d'IIJ au Canada.

Évaluations

On a établi un cadre de mesure du rendement pour le RCISP. La collecte de données de base sur les attitudes et la confiance de la population à l'égard de l'échange et de l'utilisation de renseignements par les organismes de justice pénale est terminée. Ces données permettront de mesurer le soutien accordé à l'amélioration de l'échange électronique de renseignements dans le domaine de la justice pénale. On travaille actuellement à l'élaboration d'indicateurs clés, et on a déjà prévu le premier cycle de mesure du rendement.

Liens avec les thèmes du discours du Trône

Cette initiative soutient l'engagement du gouvernement du Canada d'améliorer la sécurité publique et d'augmenter la confiance des Canadiens dans le système de justice pénale. La participation du Ministère à cette initiative cadre bien avec l'engagement global du gouvernement du Canada de bâtir des collectivités fortes et sûres.

Résultat stratégique

La participation de tous les citoyens, de tous les niveaux de gouvernement et du secteur bénévole à l'élaboration de politiques de justice pénale.

3 867,5\$

Résultats pour les Canadiens

Comme nous l'avons mentionné pour les autres résultats stratégiques, le ministère du Solliciteur général, en collaboration avec des partenaires clés au pays et à l'étranger, a élaboré des politiques intégrées et des stratégies efficaces dans des domaines importants du programme de sécurité publique, notamment en ce qui concerne le terrorisme après les événements tragiques du 11 septembre.

Ces résultats peuvent être attribués en grande partie aux mécanismes de consultation efficaces qui ont été établis avec les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux, le secteur bénévole et la communauté internationale et qui ont permis au Ministère de maximiser les possibilités de collaboration horizontale pour promouvoir le programme de sécurité publique.

À cette fin, le Ministère a continué de soutenir financièrement quatorze (14) organismes bénévoles nationaux qui travaillent avec le Portefeuille à l'atteinte des objectifs de sécurité publique en fournissant des conseils d'orientation stratégique, en organisant des activités d'éducation du public et en faisant participer la collectivité à la prestation et à la réforme des services de justice pénale. Le Ministère a également participé à l'élaboration et à la mise en œuvre de l'Initiative sur le secteur bénévole et communautaire du gouvernement du Canada, qui vise à améliorer les mécanismes de collaboration avec les organismes bénévoles pour l'établissement des plans et des priorités du Portefeuille.

En outre, le Ministère a continué à participer à des rencontres fédérales-provinciales-territoriales afin de communiquer et de recevoir de l'information, de consulter ses partenaires sur les initiatives importantes et d'obtenir un consensus sur les réformes proposées dans le système de justice pénale. Ces rencontres constituent des occasions de consulter les provinces et les territoires dans le but d'améliorer le système de justice pénale et de trouver des initiatives visant à protéger la population canadienne et à maintenir une société juste, paisible et sûre.

Dans le cadre de l'Initiative sur l'approche correctionnelle judiciaire, on a accordé du financement pour des activités innovatrices permettant de faire participer les Canadiens aux questions de justice pénale et de leur donner de l'information. Grâce à ces ressources, le Portefeuille a pu travailler à augmenter la confiance des Canadiens dans le système de justice pénale et à assurer la participation de la population au processus d'élaboration des politiques sociales, des priorités et des programmes. Durant la dernière année, divers projets ont été amorcés dans les domaines de la justice réparatrice, de la formation de

bénévoles, de l'organisation de forums pour les jeunes, de la formation sur la maîtrise de la colère et des stratégies de guérison pour les collectivités autochtones.

Risques et enjeux

L'élément le plus important pour l'atteinte de ce résultat stratégique est de consulter nos partenaires de la sécurité publique de façon systématique et en temps opportun. Le Ministère a mis en place plusieurs forums et mécanismes pour atteindre cet objectif.

Partenaires

Le ministère du Solliciteur général participe activement, avec les organismes du Portefeuille (GRC, Service correctionnel du Canada, Service canadien du renseignement de sécurité et Commission nationale des libérations conditionnelles), le ministère de la Justice et d'autres partenaires clés de la justice pénale des gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux ainsi qu'avec le secteur bénévole, à l'établissement d'une vision, de buts et d'objectifs communs en matière de sécurité publique au Canada.

Évaluations

Une vérification du programme de financement de soutien des quatorze organismes nationaux de bénévolat est en cours. La vérification porte sur la gestion du programme et sur son efficacité par rapport au mandat et aux priorités du Ministère et du Portefeuille.

Liens avec les thèmes du discours du Trône

Dans le discours du Trône de janvier 2001, le gouvernement s'est engagé à continuer de collaborer avec les provinces et les territoires, les collectivités et tous les partenaires en vue d'établir une approche équilibrée pour contrer la criminalité.

Résultat stratégique

Une infrastructure organisationnelle efficace et efficiente pour favoriser l'atteinte des objectifs du Ministère.

15 226,9\$

Gestion des ressources humaines : Le Ministère a terminé la deuxième année du Plan de ressources humaines 2000-2003. Ce plan établit un cadre qui fait en sorte que le Ministère pourra continuer d'attirer, de perfectionner et de maintenir en poste des personnes très qualifiées, qui sont représentatives de la société canadienne et qui ont les compétences, l'attitude, la créativité et les valeurs nécessaires pour l'aider à réaliser son mandat, à saisir les occasions et à relever les défis qui se présenteront dans les années à venir.

Grâce à ce plan, le Ministère sera en bonne position pour recruter des employés et les maintenir en poste tout en préservant la mémoire de l'organisation malgré les taux d'attrition prévus dans l'ensemble de la fonction publique.

En date du 31 mars 2002, le Ministère avait dépassé les objectifs d'embauche établis pour les femmes, les Autochtones et les personnes handicapées. En ce qui a trait aux minorités visibles, le Ministère a doublé leur représentation en 2001-2002 par rapport à l'année précédente. Le Ministère offre également aux étudiants un programme qui leur fournit une expérience de travail et leur offre diverses activités d'apprentissage, dont une visite des opérations des organismes du Portefeuille et une initiation aux services de police des Autochtones. Les étudiants constituent une source merveilleuse de futurs fonctionnaires.

Le printemps dernier, on a mis en place un programme de mentorat à l'intention de tous les employés, y compris les étudiants. Ce programme fera connaître aux participants les nouvelles approches et perspectives, créant ainsi une culture de l'apprentissage au sein du Ministère et de meilleures relations de travail à tous les niveaux de l'organisation.

La direction et les employés se sont efforcés d'améliorer l'usage quotidien des deux langues officielles au travail pour faire en sorte que les obligations relatives à la langue de travail soient remplies. Le Ministère a effectué un sondage interne sur l'utilisation des deux langues officielles. Les résultats de ce sondage aideront à concevoir de nouvelles initiatives pour créer un milieu de travail véritablement bilingue.

Gouvernement en direct (GED) : Le Ministère a joué un rôle prépondérant dans l'établissement du portail de la sécurité publique, site Web qui constitue un guichet unique permettant à la population d'avoir accès rapidement et facilement à des informations et à des services liés à la sécurité publique qui proviennent de sources gouvernementales et non gouvernementales.

La version initiale du portail a été inaugurée en avril 2002 et contient des renseignements fournis par le portefeuille du Solliciteur général et le ministère de la Justice sur plusieurs sujets : la police et la criminalité, la sécurité à la maison, en milieu de travail et dans la collectivité.

La deuxième version sera inaugurée officiellement cet automne et contiendra des renseignements et des services des vingt-cinq ministères et organismes fédéraux qui s'occupent de sécurité publique. Plus tard, dans une version ultérieure, le site Web donnera accès à des renseignements et à des services offerts par des organismes provinciaux, territoriaux et non gouvernementaux. L'adresse de ce site est : www.safecanada.ca.

Modernisation de la fonction de contrôleur : Le Ministère a modifié les systèmes et processus financiers conformément à la Stratégie d'information financière du gouvernement et élabore actuellement un cadre de gestion dans le but de maximiser les ressources limitées et d'en affecter une partie aux nouvelles priorités. Cela nécessite l'intégration de l'information de gestion et des données financières pour améliorer l'efficacité de la prise de décision.

Le Plan d'examen à long terme est préparé chaque année et est approuvé par les cadres supérieurs. L'objectif du plan est de répondre aux exigences du Ministère en matière d'examen, de renforcer la participation de la direction à toutes les étapes du processus d'examen et d'améliorer le fonctionnement du Ministère au moyen de l'application rapide des améliorations recommandées. Pour augmenter la transparence des programmes de contributions du Ministère, les cadres supérieurs ont décidé récemment d'afficher toutes les vérifications des contributions sur le site Web du Ministère.

Afin d'améliorer la saine gestion des ressources et de renforcer le processus de prise de décision, le Ministère a établi un poste de contrôleur dont le titulaire sera chargé de superviser la production d'informations sur le rendement ainsi qu'une politique de gestion du risque et des systèmes de contrôle de gestion.

Information du public : Le site Internet continue de constituer un moyen rentable de diffuser de l'information sur un grand nombre de questions relatives à la justice pénale. Le 30 juin 2002, le site du Ministère avait reçu plus de 7,4 millions de « visites » depuis son inauguration en mars 1996. La section de la sensibilisation publique est la plus populaire du site, les Affaires correctionnelles continuant d'attirer le plus grand nombre de demandes d'accès. On travaille actuellement à modifier le site pour le rendre plus convivial.

Coordination et liaison : On a continué d'aider la sous-ministre à remplir ses fonctions, qui consistent à conseiller et à seconder le ministre dans la gestion du Ministère et du Portefeuille.

Partie IV : Rapports consolidés

Stratégie de développement durable

Voici quelles ont été les réalisations du Ministère en matière de développement durable durant la période qui s'est terminée le 31 mars 2002.

Buts	Objectifs	Principaux progrès réalisés jusqu'à maintenant
<i>1. Examiner dans quelle mesure le Ministère comprend la dimension sociale du développement durable, surtout à l'échelle des collectivités, et comment il y contribue.</i>		
<p>Collaborer avec les provinces et les Premières nations pour élaborer une méthode de normalisation nationale et régionale afin d'aider les services de police des Premières nations à offrir des services uniformes dans leurs collectivités.</p>	<p>En collaboration avec l'Association des chefs de police des Premières nations (ACPPN), colliger un compendium des éléments obligatoires et facultatifs à inclure dans les ententes conclues en vertu de la PPPN :</p> <ul style="list-style-type: none"> -Examen préliminaire à terminer avant l'assemblée générale annuelle de l'ACPPN (2001) -Rapport initial sur les politiques et les procédures liées à l'exercice des pouvoirs -Rédaction de clauses financières générales -Établissement d'un forum pour discuter de la question des normes avec l'ACPPN et les provinces 	<ul style="list-style-type: none"> • Terminé en avril 2001 • Sommet national des Autochtones sur les services de police (novembre 2001) • Terminé en décembre 2001 • Les clauses dont le libellé est achevé sont ajoutées aux accords au renouvellement de ceux-ci. • Réunions de groupes de travail mixtes tenues en janvier 2002 et en avril 2002 • Présentation à l'assemblée générale annuelle en mai 2002

<p>Constituer une base de données et concevoir un cadre de recherche permettant d'étudier les éléments constitutifs d'une police efficace au sein des Premières nations.</p>	<p>Étude de documents pertinents, publiés ou inédits. -Étude de documents -Publier du matériel</p> <p>Concevoir un cadre de recherche destiné à établir une solide base de connaissances pour évaluer l'efficacité de la police des Premières nations -Élaborer la méthodologie</p> <p>-Mettre à l'essai des projets sur les méthodes (études de cas pour évaluer les mesures du rendement, de l'efficacité et de la satisfaction de la population)</p> <p>-Présenter le concept à l'assemblée générale annuelle de l'ACPPN</p> <p>Étudier la possibilité de créer un centre d'échange de renseignements pour faire connaître les pratiques exemplaires</p> <p>-Repérer des pratiques exemplaires éventuelles en vue de les intégrer au site Web</p> <p>-Établir un lien entre le centre d'échange de renseignements et le portail du Solliciteur général</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Terminée en mars 2001 • Parue en décembre 2001 • Terminé en mars 2001 • Terminé en mars 2002 • Terminé en avril 2001 • En cours – examen, par le Comité de direction de l'organe directeur de la police, des possibilités liées à l'échange d'information • Terminé en mai 2002 • En cours – travail consistant à intégrer les pratiques exemplaires au site Web du Solliciteur général.
--	--	---

	<p>Concevoir et effectuer une étude quinquennale pour évaluer le niveau de satisfaction des collectivités des Premières nations du Québec à l'égard de leurs services de police.</p> <p>-Projet pilote pour tester l'approche</p> <p>-Présenter le rapport sur le projet pilote au colloque</p> <p>-Lancer un projet majeur visant à étendre l'approche aux 32 services de police des Premières nations au Québec</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Terminé en mars 2001 • Terminé en mai 2001 • En cours – projet de 3 ans (de 2001-2002 à 2003-2004) consistant à tâter le pouls des collectivités
<p>Amorcer l'élaboration d'un ensemble complet d'indicateurs de rendement afin de mesurer l'efficacité à long terme de la police des Premières nations.</p>	<p>Les consultations avec les intervenants au sujet des moyens pour mesurer le rendement et pour évaluer l'efficacité.</p> <p>-Présentation à l'ACPPN (AGA)</p> <p>-Présentation aux provinces</p> <p>-Déterminer les lacunes du matériel existant et les corriger</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Terminé en avril 2001 • Terminé en novembre 2001 • Travail avec le comité interministériel
<p>Adopter une approche de collaboration horizontale pour examiner les aspects social et culturel du développement durable au cours des trois prochaines années.</p>	<p>Définir et illustrer les aspects social et culturel du développement durable et leur incidence sur les politiques relatives aux services de police des Premières nations.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • En cours

Buts	Objectifs	Principaux progrès réalisés jusqu'à maintenant
2. Approfondir la méthode qu'applique le Ministère pour corriger les effets de ses activités sur l'environnement.		
<p>(Formation et sensibilisation) Encourager le personnel à prendre l'habitude de penser à l'environnement au bureau en l'informant sur les questions d'environnement et de développement durable.</p>	<p>Accroître la sensibilisation du personnel au développement durable au sein du Ministère.</p> <p>Mettre à jour la stratégie de communications sur le développement durable.</p> <p>Instaurer un système pour déterminer le nombre de visites annuelles sur le site intranet des pratiques écologiques.</p> <p>Concevoir un sondage à l'intention des employés et administrer le sondage.</p> <p>Offrir au moment opportun une formation utile sur le développement durable.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Une campagne d'affichage sur le recyclage pour atteindre les objectifs de réduction des déchets en janvier 2002 • Stratégie de communications mise à jour en décembre 2001 • Système en place, mais sera modifié durant l'exercice 2002-2003 en raison d'un changement de logiciel. Durant l'exercice 2001-2002, 460 demandes d'accès ont été reçues. • Sondage reporté à l'exercice 2002-2003 • 80 % des éléments du plan de formation ont été couverts durant l'exercice 2001-2002

<p>(Déchets solides) Atténuer les répercussions négatives des décharges, de la consommation de ressources et des émissions de gaz à effet de serre en réduisant la quantité de déchets solides produits par le Ministère qui aboutissent à la décharge.</p>	<p>Réduire la quantité annuelle de déchets qui aboutissent à la décharge. Procéder à une vérification de la gestion des déchets et mettre à jour les objectifs de réduction et de réacheminement des déchets chaque année selon les résultats des vérifications.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Une vérification de la gestion des déchets de l'immeuble a révélé un taux de réacheminement de 72 %. Le Ministère continuera de viser un taux de réacheminement de 85 % en 2002-2003.
<p>(Rendement énergétique de l'immeuble) Réduire la consommation d'énergie et les émissions de gaz à effet de serre dans l'immeuble qu'occupe le Ministère.</p>	<p>Fixer une limite inférieure minimale pour l'achat de matériel de bureau à faible consommation d'énergie.</p> <p>Dans l'une des campagnes d'affichage, cibler les initiatives personnelles d'économie d'énergie au bureau.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Une limite inférieure minimale de 39 % a été fixée pour l'exercice 2000-2001. • L'objectif du Ministère est de 50 % pour l'exercice 2002-2003. • Reporté à l'exercice 2002-2003

La coordonnatrice des questions environnementales au Ministère est Debi Cuerrier, directrice de l'Administration et de la Sécurité; pour obtenir plus d'information, on peut lui téléphoner au 993-4348 ou lui envoyer un courriel à cuerrid@sgc.gc.ca. On peut également obtenir sur demande un rapport d'étape plus détaillé.

Initiatives horizontales ou collectives

Le Ministère continue de soutenir l'esprit et l'intention de l'Entente-cadre pour l'union sociale (ECUS), qui avait pour objectif de créer un climat favorisant davantage la coopération intergouvernementale et la participation des citoyens dans le domaine des grandes politiques sociales. Pour ce qui est de la justice pénale, les principes de l'ECUS sont appliqués de façon manifeste, puisque les relations fédérales-provinciales-territoriales favorisent l'établissement conjoint de priorités et de rapports sur le rendement ainsi que l'augmentation de l'échange de renseignements. De nombreux groupes de travail et comités fédéraux-provinciaux-territoriaux cherchent des solutions aux problèmes communs dans les domaines des services correctionnels, de l'application de la loi, de la procédure pénale et de la prévention du crime. Grâce aux liens cruciaux qu'ils permettent d'établir entre les administrations, ces groupes augmentent la capacité du gouvernement de trouver des solutions à des questions complexes, comme la communication de renseignements de justice pénale entre les diverses composantes du système.

Le Ministère entend collaborer encore plus étroitement avec ses partenaires — les organismes du Portefeuille, les autres ministères fédéraux, les provinces et les territoires, d'autres organisations nationales, dont des organisations bénévoles, et des organismes internationaux — afin de promouvoir le programme de sécurité publique du gouvernement. Voici certaines initiatives qu'il mène à cet effet avec ses principaux partenaires :

Initiatives collectives	Liste des partenaires	Pages de référence
Initiative de lutte contre le crime organisé	GRC, Service correctionnel du Canada, ministère de la Justice, Agence des douanes et du revenu du Canada, Citoyenneté et Immigration Canada, Environnement Canada, SCRS, Mohawks d'Akwesasne, provinces et territoires	15-17
Stratégie de lutte contre le tabagisme	Santé Canada, GRC, ministère de la Justice, Agence des douanes et du revenu du Canada, Mohawks d'Akwesasne	15-17
Stratégie nationale sur la sécurité communautaire et la prévention du crime	Ministère de la Justice, GRC, Premières nations, secteur bénévole	15-17
Stratégie canadienne antidrogue	GRC, Service correctionnel du Canada, Commission nationale des libérations conditionnelles, Santé Canada, provinces et territoires, Organisation des États américains, secteur bénévole	15-17

Initiatives collectives	Liste des partenaires	Pages de référence
Initiative intégrée de contrôle des produits de la criminalité	GRC, ministère de la Justice, Agence des douanes et du revenu du Canada, Travaux publics et Services gouvernementaux Canada	15-17
Initiative sur les services correctionnels communautaires destinés aux Autochtones	Service correctionnel du Canada, ministère de la Justice, ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien, Fondation pour la guérison des Autochtones	18-21
Accès légal	GRC, SCRS, Défense nationale, Industrie Canada, ministère de la Justice, associations de police, secteur privé	11-14
Capacité du Canada de combattre le terrorisme	Défense nationale, Bureau de la protection des infrastructures essentielles et de la protection civile, Santé Canada, Agriculture et Agroalimentaire Canada, Transports Canada, Agence des douanes et du revenu du Canada, Citoyenneté et Immigration Canada, ministère de la Justice, Affaires étrangères et Commerce international, Environnement Canada, SCRS, GRC, ministère des Finances, Bureau du Conseil privé, provinces et territoires, intervenants de première ligne, Attorney General (Australie), Home Office (Royaume-Uni)	11-14
Intégration de l'information de la justice (IIJ)	Agence des douanes et du revenu du Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Citoyenneté et Immigration Canada, Service correctionnel du Canada, ministère de la Justice, Commission nationale des libérations conditionnelles, Secrétariat du Conseil du Trésor, GRC, provinces et territoires	25-27

Initiatives collectives	Liste des partenaires	Pages de référence
Gouvernement en direct, phase I	GRC, Service correctionnel du Canada, SCRS, Commission nationale des libérations conditionnelles, Bureau du Conseil privé, Secrétariat du Conseil du Trésor, ministère de la Justice, Transports Canada, Agence des douanes et du revenu du Canada, Citoyenneté et Immigration Canada, Défense nationale, Santé Canada, Affaires étrangères et Commerce international, Bureau de la protection des infrastructures essentielles et de la protection civile	30-31

Partie V : Rendement financier

La présente partie donne un aperçu du rendement financier du Ministère durant l'exercice 2001-2002.

Lorsque vous prendrez connaissance des tableaux financiers, veuillez noter ceci :

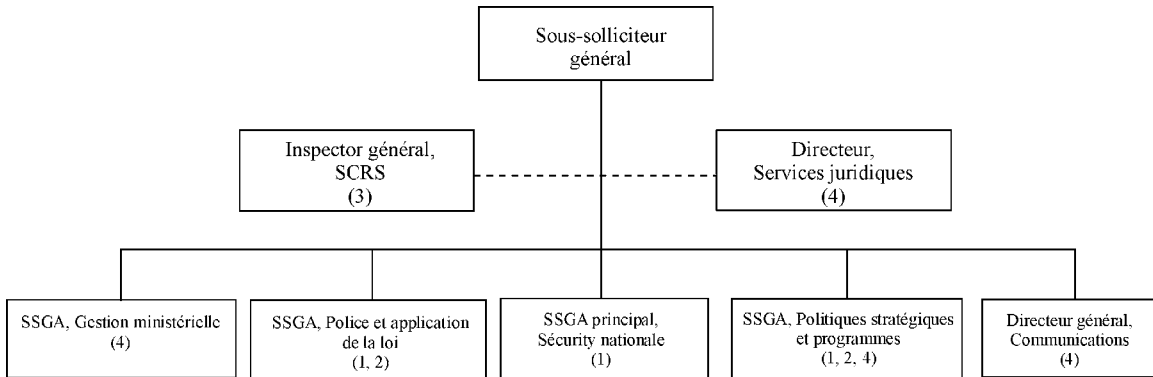
- 1) Le terme « dépenses prévues » désigne les crédits originaux inscrits dans le Budget principal des dépenses de 2001-2002.
- 2) Le terme « autorisations totales » désigne la somme des dépenses prévues et de toute nouvelle autorisation, comme le Budget supplémentaire des dépenses.
- 3) Les dépenses réelles sont fondées sur les dépenses inscrites dans les Comptes publics.
- 4) À des fins comptables, les dépenses réelles et les dépenses autorisées totales au titre des régimes d'avantages sociaux ont été incluses dans les dépenses du secteur d'activité Services exécutifs et soutien ministériel. Aux fins de prévision des dépenses, les sommes ont été affectées selon le secteur d'activité.
- 5) Les totaux de certaines colonnes n'égalent pas la somme des éléments parce que les chiffres ont été arrondis.

Secteurs d'activité

Afin de réaliser son mandat et d'obtenir les résultats escomptés, le ministre du Solliciteur général a établi les quatre secteurs d'activité suivants :

- *Conseils au solliciteur général dans ses fonctions d'orientation des organismes, de gestion du Portefeuille et de leadership national sur le plan des politiques*
- *Programme des services de police des Premières nations*
- *Bureau de l'inspecteur général du SCRS*
- *Services exécutifs et soutien ministériel*

Organigramme



Secteurs d'activité	Dépenses réelles (millions de dollars)	ETP
1. Conseils au solliciteur général dans ses fonctions d'orientation des organismes, de gestion du Portefeuille et de leadership national sur le plan des politiques	20,1	120
2. Programme des services de police des Premières nations	65,3	25
3. Bureau de l'inspecteur général	0,8	8
4. Services exécutifs et soutien ministériel	60,8	101
Total	147,0	254

Tableau financier 1

Sommaire des crédits approuvés

Autorisations pour 2001-2002 – Partie II du Budget des dépenses				
Besoins financiers par autorisation (en millions de dollars)				
Crédit	Programme	2001-2002		
		Dépenses prévues	Autorisations Totales (1)	Dépenses réelles (2)
1	Dépenses de fonctionnement	22,3	107,4	94,5
5	Subventions et contributions	61,8	53,8	49,4
(S)	Solliciteur général – Traitement et allocation pour automobile	0,1	0,1	0,1
(S)	Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	2,7	3,0	3,0
Total pour le Ministère		86,9	164,3	147,0
Notes				
1. Les autorisations totales comprennent le Budget principal des dépenses, le Budget supplémentaire des dépenses et toute autre autorisation.				
2. Les coûts de 45,7 millions de dollars liés à la sécurité lors du Sommet sont inclus dans les dépenses de fonctionnement.				

Tableau financier 2

Comparaison entre les dépenses totales prévues et les dépenses réelles

Comparaison entre les dépenses ministérielles prévues et les dépenses réelles par secteur d'activité (en millions de dollars)							
Secteurs d'activité	ETP	Dépenses de fonctionnement	Dépenses en capital	Subventions et contributions	Dépenses brutes totales	Moins les recettes disponibles	Dépenses nettes totales
Conseils au solliciteur général	100	10,9	0,0	3,5	14,4	-	14,4
(autorisations totales)	124	16,9	0,4	5,0	22,3	-	22,3
(dépenses réelles)	120	15,5	0,4	4,2	20,1	-	20,1
Police des Premières nations	29	3,4	0,0	58,3	61,7	-	61,7
(autorisations totales)	35	20,8	0,1	48,8	69,7	-	69,7
(dépenses réelles)	25	20,0	0,1	45,2	65,3	-	65,3
Bureau de l'inspecteur du SCRS	9	0,9	0,0	0,0	0,9	-	0,9
(autorisations totales)	9	0,8	0,0	0,0	0,8	-	0,8
(dépenses réelles)	8	0,8	0,0	0,0	0,8	-	0,8
Services exécutifs et soutien ministériel	100	9,9	0,0	0,0	9,9	-	9,9
(autorisations totales)	104	70,5	1,0	0,0	71,5	-	71,5
(dépenses réelles)	101	60,1	0,7	0,0	60,8	-	60,8
TOTAL (dépenses prévues)	238	25,1	0,0	61,8	86,9	-	86,9
(autorisations totales)	272	109,0	1,5	53,8	164,3	-	164,3
(dépenses réelles)	254	96,4	1,2	49,4	147,0	-	147,0
Coût des services fournis par d'autres ministères							3,0
							3,8
							3,7
Coût net du Ministère							89,9
							168,1
							150,7
Notes							
Les dépenses de fonctionnement comprennent les contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés et les indemnités du ministre.							
Les coûts de 45,7 millions de dollars liés à la sécurité lors du Sommet et les dépenses de 3,0 millions liées aux régimes d'avantages sociaux des employés sont inclus dans les dépenses du secteur d'activité Services exécutifs et soutien ministériel.							
La ventilation des dépenses de fonctionnement par secteur d'activité diffère de celle des Comptes publics, mais le total global est le même.							

Tableau financier 3

Comparaison par exercice entre les dépenses totales prévues et les dépenses réelles

Comparaison par exercice entre les dépenses totales prévues et les dépenses réelles, par secteur d'activité (en millions de dollars)					
Secteurs d'activité	Dépenses réelles 1999-2000	Dépenses réelles 2000-2001	2001-2002		
			Dépenses prévues	Autorisations totales	Dépenses réelles
Conseils au solliciteur général	10,6	11,2	14,4	22,3	20,1
Police des Premières nations	58,1	59,6	61,7	69,7	65,3
Bureau de l'inspecteur général du SCRS	0,4	0,7	0,9	0,8	0,8
Services exécutifs et soutien ministériel	13,7	12,8	9,9	71,5	60,8
TOTAL	82,8	84,3	86,9	164,3	147,0
Notes					
Les ressources comprennent les contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés et les indemnités du ministre.					
Les coûts de 45,7 millions de dollars liés à la sécurité lors du Sommet et les dépenses de 3,0 millions liées aux régimes d'avantages sociaux des employés sont inclus dans les dépenses du secteur d'activité Services exécutifs et soutien ministériel.					
La ventilation des dépenses réelles par secteur d'activité en 2001-2002 diffère de celle des Comptes publics, mais le total global est le même.					

Tableau financier 4

Résultats stratégiques et secteurs d'activité – Dépenses prévues

Résultats stratégiques	Secteurs d'activité (en milliers de dollars)				Total
	(1)	(2)	(3)	(4)	
	Conseils au solliciteur général	Programme des services de police des Premières nations	Bureau de l'inspecteur général du SCRS	Services exécutifs et soutien ministériel	
<p>1) Des initiatives destinées à améliorer les stratégies et les mesures de sécurité au sein du pays et à resserrer la collaboration avec les autres pays, notamment les États-Unis, pour faire échec aux terroristes.</p> <p>S-SGAP, Sécurité nationale : Direction générale de la sécurité nationale : IG-SCRS :</p>	<p>431,6 1 462,6</p>		<p>915,0</p>		<p>431,6 1 462,6 915,0</p>
<p>2) Des stratégies novatrices et de meilleurs outils mis à la disposition des organismes d'application de la loi pour la lutte contre le crime organisé et les autres activités criminelles, à l'échelle nationale et internationale.</p> <p>Police et application de la loi :</p>	<p>3 751,0</p>				<p>3 751,0</p>
<p>3) Des mesures qui feront progresser l'approche correctionnelle judiciaire dans l'intérêt de la sécurité publique.</p> <p>S-SGA, Politiques stratégiques et programmes : Affaires correctionnelles :</p>	<p>419,1 3 342,3</p>				<p>419,1 3 342,3</p>
<p>4) L'établissement et le maintien de services de police compétents, efficaces et capables de répondre aux besoins des collectivités inuites et des Premières nations.</p> <p>Police des Autochtones :</p>		<p>61 664,0</p>			<p>61 664,0</p>
<p>5) L'exécution efficace des programmes de justice pénale grâce à la communication plus rapide d'informations de meilleure qualité.</p> <p>Intégration de l'information de la justice :</p>	<p>1 208,9</p>				<p>1 208,9</p>

(Suite à la page suivante)

Tableau financier 4 (Suite)

Résultats stratégiques	Secteurs d'activité (en milliers de dollars)				Total
	(1)	(2)	(3)	(4)	
	Conseils au solliciteur général	Programme des services de police des Premières nations	Bureau de l'inspecteur général du SCRS	Services exécutifs et soutien ministériel	
6) La participation de tous les citoyens, de tous les niveaux de gouvernement et du secteur bénévole à l'élaboration de politiques de justice pénale. Opérations stratégiques :	3 851,7				3 851,7
7) Une infrastructure organisationnelle efficace et efficiente pour favoriser la réalisation des objectifs du Ministère. Gestion ministérielle :				6 772,4	6 772,4
Communications :				1 327,5	1,327,5
Soutien à la direction :				1 795,2	1,795,2
TOTAL	14 467,2	61 664,0	915,0	9 895,1	86 941,3

Tableau financier 5

Résultats stratégiques et secteurs d'activité – Dépenses réelles

Résultats stratégiques	Secteurs d'activité (en milliers de dollars)				Total
	(1)	(2)	(3)	(4)	
	Conseils au solliciteur général	Programme des services de police des Premières nations	Bureau de l'inspecteur général du SCRS	Services exécutifs et soutien ministériel	
<p>1) Des initiatives destinées à améliorer les stratégies et les mesures de sécurité au sein du pays et à resserrer la collaboration avec les autres pays, notamment les États-Unis, pour faire échec aux terroristes.</p> <p>S-SGAP, Sécurité nationale : Direction générale de la sécurité nationale : IG-SCRS :</p>	<p>494,4 2 352,6</p>		<p>760,4</p>		<p>494,4 2 352,6 760,4</p>
<p>2) Des stratégies novatrices et de meilleurs outils mis à la disposition des organismes d'application de la loi pour la lutte contre le crime organisé et les autres activités criminelles, à l'échelle nationale et internationale.</p> <p>Police et application de la loi :</p>	<p>5 344,3</p>				<p>5 344,3</p>
<p>3) Des mesures qui feront progresser l'approche correctionnelle judiciaire dans l'intérêt de la sécurité publique.</p> <p>S-SGA, Politiques stratégiques et programmes : Affaires correctionnelles :</p>	<p>361,9 3 260,5</p>				<p>361,9 3 260,5</p>
<p>4) L'établissement et le maintien de services de police compétents, efficaces et capables de répondre aux besoins des collectivités inuites et des Premières nations.</p> <p>Police des Autochtones :</p>		<p>65 250,0</p>			<p>65 250,0</p>
<p>5) L'exécution efficace des programmes de justice pénale grâce à la communication plus rapide d'informations de meilleure qualité.</p> <p>Intégration de l'information de la justice :</p>	<p>4 372,6</p>				<p>4 372,6</p>

(Suite à la page suivante)

Tableau financier 5 (Suite)

Résultats stratégiques	Secteurs d'activité (en milliers de dollars)				Total
	(1)	(2)	(3)	(4)	
	Conseils au solliciteur général	Programme des services de police des Premières nations	Bureau de l'inspecteur général du SCRS	Services exécutifs et soutien ministériel	
6) La participation de tous les citoyens, de tous les niveaux de gouvernement et du secteur bénévole à l'élaboration de politiques de justice pénale. Opérations stratégiques :	3 867,5				3 867,5
7) Une infrastructure organisationnelle efficace et efficiente pour favoriser l'atteinte des objectifs du Ministère. Gestion ministérielle : Communications : Soutien à la direction :				57 571,7 1 009,7 2 345,5	57 571,7 1 009,7 2 345,5
TOTAL	20 053,8	65 250,0	760,4	60 926,9	146 991,1
<p>Note Les coûts de 45,7 millions de dollars liés à la sécurité lors du Sommet sont inclus dans les dépenses liées à la Gestion ministérielle.</p>					

Tableau financier 6

Paiements de transfert

Paiements de transfert par secteur d'activité (en millions de dollars)					
Secteurs d'activité	Dépenses réelles 1999-200 0	Dépenses réelles 2000-200 1	2001-2002		
			Dépenses prévues	Autorisations totales	Dépenses réelles
SUBVENTIONS					
Conseils au solliciteur général	1,8	1,8	1,8	1,8	1,8
Total des subventions	1,8	1,8	1,8	1,8	1,8
CONTRIBUTIONS					
Conseils au solliciteur général	1,0	1,2	1,7	3,2	2,4
Police des Premières nations	41,9	42,1	58,5	48,8	45,2
Total des contributions	42,9	43,3	60,2	52,0	47,6
Total des paiements de transfert	44,7	45,1	62,0	53,8	49,4

Tableau financier 7

Besoins en ressources par organisation et par secteur d'activité

Comparaison entre les dépenses prévues et les autorisations totales pour 2001-2002 et les dépenses réelles, par organisation et par secteur d'activité (en millions de dollars)						
Secteurs d'activité						
Organisation		Conseils au solliciteur général	Police des Premières nations	Bureau de l'inspecteur général du SCRS	Services exécutifs et soutien ministériel	TOTAL
Sous-solliciteur général adjoint principal	(prévues) (autorisées) (réelles)	0,5 0,4 0,4				0,5 0,4 0,4
Sécurité nationale						
		3,5				3,5
Police et application de la loi		5,9				5,9
		5,3				5,3
Sécurité nationale		1,5				1,5
		2,7				2,7
		2,4				2,4
Sous-solliciteur général adjoint Politiques stratégiques et programmes		0,5				0,5
		0,4				0,4
		0,4				0,4
Affaires correctionnelles		3,4				3,4
		3,6				3,6
		3,3				3,3
Police des Autochtones			61,7			61,7
			69,7			69,7
			65,3			65,3
Opérations stratégiques		3,8				3,8
		4,3				4,3
		3,9				3,9
Intégration de l'information de la justice		1,2				1,2
		4,9				4,9
		4,4				4,4

(Suite à la page suivante)

Tableau financier 7 (Suite)

Secteurs d'activité						
Organisation		Conseils au solliciteur général	Police des Premières nations	Bureau de l'inspecteur général du SCRS	Services exécutifs et soutien ministériel	TOTAL
Bureau de l'inspecteur général du SCRS	(prévues) (autorisées) (réelles)			0,9 0,8 0,8		0,9 0,8 0,8
Sous-solliciteur général / Soutien à la direction					2,9 2,2 2,3	2,9 2,2 2,3
Gestion ministérielle					5,3 67,8 57,5	5,3 67,8 57,5
Communications					1,7 1,6 1,0	1,7 1,6 1,0
TOTAL		14,4 22,3 20,1	61,7 69,7 65,3	0,9 0,8 0,8	9,9 71,6 60,8	86,9 164,3 147,0
% du TOTAL		13,7 %	44,4 %	0,5 %	41,4 %	100 %
Notes						
Les ressources comprennent les contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés et les indemnités du ministre.						
Dans le présent rapport, les régimes d'avantages sociaux des employés de 2,8 millions de dollars au titre des dépenses prévues et de 3,0 millions de dollars au titre des dépenses réelles et des dépenses autorisées sont inclus dans les dépenses de la Gestion ministérielle. Dans le Rapport sur les plans et les priorités, ces sommes ont été affectées par secteur d'activité.						
Les coûts de 45,7 millions de dollars liés à la sécurité lors du Sommet sont inclus dans les dépenses de la Gestion ministérielle.						

Tableau financier 8

Passif éventuel

Passif éventuel (en millions de dollars)	Montant du passif éventuel		
			À jour le
	31 mars 2000	31 mars 2001	31 mars 2002
Réclamations et causes en instance ou imminentes			
Contentieux	1,1	1,1	-
Total	1,1	1,1	-

Partie VI : Renseignements complémentaires

Personnes à qui s'adresser pour obtenir de plus amples renseignements

Nom	Titre	Téléphone	Télécopieur
Nicole Jauvin	Sous-solliciteur général	(613) 991-2895	(613) 990-8312
Paul Kennedy	Sous-solliciteur général adjoint principal, Sécurité nationale	(613) 991-2820	(613) 990-8301
Eva Plunkett	Sous-solliciteur général adjoint par intérim, Politiques stratégiques et Programmes	(613) 990-2615	(613) 990-8297
Patricia Hassard	Sous-solliciteur général adjoint par intérim, Police et Application de la loi	(613) 990-2703	(613) 993-5252
Eva Plunkett	Sous-solliciteur général adjoint par intérim, Gestion ministérielle	(613) 990-2615	(613) 990-8297
Christine Miles	Directrice générale par intérim, Police et Application de la loi	(613) 990-6693	(613) 993-5252
Michel D'Avignon	Directeur général, Sécurité nationale	(613) 993-4136	(613) 991-4669
Richard Zubrycki	Directeur général, Affaires correctionnelles	(613) 991-2821	(613) 990-8295
Peter Fisher	Directeur général, Police des Autochtones	(613) 990-2666	(613) 991-0961
Mary Campbell	Directrice générale, Opérations stratégiques	(613) 991-2952	(613) 990-7023
Maurice Archdeacon	Inspecteur général du SCRS	(613) 990-3270	(613) 990-8303
Blaine Harvey	Directeur général, Communications	(613) 991-2743	(613) 993-7062
Greg Wright	Directeur exécutif, Secrétariat de l'intégration de l'information de la justice	(613) 991-4276	(613) 991-3306
Elizabeth Van Allen	Directrice, Coordination et Liaison	(613) 991-2942	(613) 991-4534
Richard Fiutowski	Services juridiques	(613) 991-2886	(613) 990-8307
Adresse du Ministère :			
340, avenue Laurier Ouest Ottawa (Ontario) K1A 0P8			
Site Web du Ministère : http://www.sgc.gc.ca			
Bibliothèque et centre de référence : (613) 991-2787			

Lois administrées par le ministère du Solliciteur général

Le solliciteur général assume l'entière responsabilité de l'application des lois suivantes devant le Parlement :

<i>Loi sur le Service canadien du renseignement de sécurité</i>	L.R.C., 1985, c. C-23, tel que modifié
<i>Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition</i>	L.C., 1992, c. 20, tel que modifié
<i>Loi sur le casier judiciaire</i>	L.R.C., c. C-47, tel que modifié
<i>Loi sur le ministère du Solliciteur général</i>	L.R.C., c. S-13, tel que modifié
<i>Loi sur l'identification par les empreintes génétiques</i>	L.C., 1998, c. 37, tel que modifié
<i>Loi sur les prisons et les maisons de correction</i>	L.R.C., 1985, c. P-20, tel que modifié
<i>Loi sur la Gendarmerie royale du Canada</i>	L.R.C., 1985, c. R-10
<i>Loi sur la continuation des pensions de la Gendarmerie royale du Canada</i>	L.R., 1970, c. R-10
<i>Loi sur la pension de retraite de la Gendarmerie royale du Canada</i>	L.R.C., 1985, c. R-11, tel que modifié
<i>Loi sur le transfèrement des délinquants</i>	L.R.C., 1985, c. T-15, tel que modifié
<i>Loi sur le programme de protection des témoins</i>	L.C., 1996, c. 15

Le solliciteur général partage la responsabilité de l'application des lois suivantes devant le Parlement :

<i>Loi sur la médaille canadienne du maintien de la paix</i> (par. 7(2))	L.C. 1997, c. 31
<i>Loi sur l'enregistrement des organismes de bienfaisance (renseignements de sécurité)</i>	L.C., 2001, c. 41, Partie 6
<i>Loi sur la citoyenneté</i> (art. 19.3)	L.R.C., 1985, c. C-29, tel que modifié
<i>Loi réglementant certaines drogues et autres substances</i> (par. 55(2), art. 57)	L.C., 1996, c. 19
<i>Code criminel</i> (art. 83.05, 83.07, 83.09, 185, 186, 188, 191, 195, 196, 461, 487.01, 667, 672.68, 672.69, 672.7, 745.6-745.64, 748, 748.1, 749, 760)	L.R.C., 1985, c.C-46, tel que modifié
<i>Loi sur l'équité en matière d'emploi</i> (par. 41(6))	L.C. 1995, c. 44
<i>Loi sur l'accise</i> (art. 66)	L.R.C., 1985, c. E-14, tel que modifié
<i>Loi sur l'extradition</i> (art. 66,77,78,79)	L.C. 1999, c.18
<i>Loi sur les armes à feu</i> (art. 82, 93)	L.C., 1995, c. 39
<i>Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés</i> (art. 77, 78, 82)	L.C. 2001, c. 27
<i>Loi sur la défense nationale</i> (par. 276.3(2) et (3))	L.R.C., 1985, c. N-5, tel que modifié
<i>Loi sur l'Office d'investissement des régimes de pensions du secteur public</i> (art. 4, 10, 14, 25, 36, 37, 39, 44, 45, 47, 48)	L.C. 1999, c. 34
<i>Loi sur le recyclage des produits de la criminalité</i> (art. 60.1)	L.C. 2000, c. 17, tel que modifié
<i>Loi sur les infractions en matière de sécurité</i> (art. 6)	L.R., c. S-7
<i>Loi sur la statistique</i> (art. 29)	L.R.C., 1985, c. S-19, tel que modifié

Index

- A**
accords tripartites en matière de police, 6, 22
- B**
Bureau de l'enquêteur correctionnel, 3, 4
Bureau de l'inspecteur général, 12, 40
- C**
CBRN, 11
CNLC, 3, 4
Comité externe d'examen de la GRC, 3, 4
Commission des plaintes du public contre la GRC, 3, 4
Commission nationale des libérations conditionnelles, 1, 3, 4, 20, 26, 29, 37, 38
Coordination et liaison, 31
crime organisé, 1, 8, 14, 15, 16, 17, 23
- D**
délinquants sexuels, 18
- G**
Gendarmerie royale du Canada, 1, 3, 20
Gestion des ressources humaines, 30
Gouvernement en direct (GED), 30
GRC, 1, 3, 4, 13, 16, 17, 24, 26, 29, 37, 38
- I**
Information du public, 31
Initiative d'intégration de l'information de la justice, 25
Initiative de lutte contre le crime organisé, 15, 37
Initiative intégrée de contrôle des produits de la criminalité, 38
Initiative sur le secteur bénévole et communautaire, 20, 28
- J**
justice réparatrice, 18, 19, 20, 21, 28
- L**
L'accès légal à l'information, 12
l'Initiative sur les services correctionnels communautaires destinés aux Autochtones, 20
lutte contre le terrorisme, 11, 12, 13
- M**
Modernisation de la fonction de contrôleur, 31
- P**
Plan national de lutte contre le terrorisme, 11, 12
Politique sur la police des Premières nations, 6, 22, 33
Programme de préparation opérationnelle, 11
- R**
Réseau canadien de l'information sur la sécurité publique, 25, 26
- S**
SCC, 3, 4
SCRS, 1, 2, 3, 11, 12, 37, 38
Service canadien du renseignement de sécurité, 1, 3, 13, 16, 29, 38
Service correctionnel du Canada, 1, 3, 4, 20, 26, 29, 37, 38
Stratégie canadienne antidrogue, 1, 16, 37
Stratégie de développement durable, 32
Stratégie de lutte contre le tabagisme, 15, 37
Stratégie nationale sur la sécurité communautaire et la prévention du crime, 1, 16, 37
- V**
victimes, 18, 19, 21